

*Ministère de l'Education nationale
de la recherche et de la technologie*

*Ministère délégué chargé
de l'Enseignement scolaire*

Le Ministre

La Ministre déléguée

Paris, le 2^e OCT. 1997

Monsieur le Recteur,

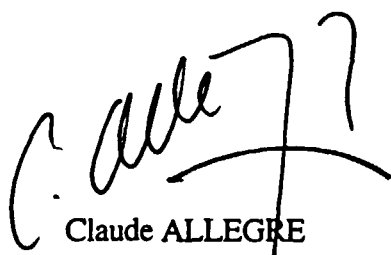
Dans le contexte économique et social particulièrement difficile de la Seine-Saint-Denis, le service public d'éducation nous semble avoir un rôle particulier à jouer. Or, ces indicateurs de réussite scolaire comme de qualification et d'insertion professionnelles y restent insatisfaisants.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vous confier une mission d'étude et de proposition ; son objet est d'identifier les principales difficultés rencontrées par le dispositif d'enseignement public en Seine-Saint-Denis, et de nous proposer pour le court terme et le moyen terme des orientations susceptibles notamment d'améliorer la réussite des enfants issus de milieux défavorisés, et de répondre plus complètement à la demande de formation professionnelle.

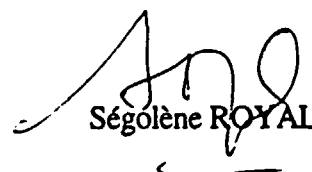
Pour mener à bien cette mission, vous pourrez vous entourer de quelques personnes que vous choisirez. Vous trouverez l'aide des services académiques et départementaux concernés, et vous pourrez mobiliser en tant que de besoin les directions du Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie ainsi que les services des deux inspections générales.

La phase de préparation du rapport comportera une consultation des organisations concernées ainsi que celle de personnalités compétentes ; il serait souhaitable que ce rapport puisse nous être remis en décembre prochain et dégage des propositions susceptibles d'être mises en oeuvre dans le courant de l'année 1998.

Nous vous remercions d'accepter de remplir cette mission à laquelle nous attachons une grande importance, et nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



Claude ALLEGRE



Ségolène ROYAL

Monsieur Jean-Claude FORTIER
« LA LANE »
52190 ISÔMES

LA MISSION

Equipe de la mission Fortier

Mme Mills, Adjointe au chargé de mission, Directrice de l'UFR des Sciences Sociales de l'Université de Paris I

M. Scotto, adjoint au chargé de mission, Direction de l'Administration

M. Pittoors, IGAEN

Mme Subier, Assistante Cabinet

avec la collaboration de

M. Fotinos, IGEN

Mme Proux, INRP

Equipe de l'Inspection Académique

M. Bottin, Inspecteur d'Académie

Mme Burdin, Secrétaire Générale de l'Inspection Académique

Mme Bargas, Inspectrice de l'Information et de l'Orientation

M. Etienne, Inspecteur de l'Information et de l'Orientation

Rectorat

M. Quenet, Recteur de l'Académie de Créteil

M. Garnier, Secrétaire Général de l'Académie de Créteil

M. Marty, Secrétaire Général adjoint

M. Pigeassou, DAET-DAFCO

Administration centrale

Mme Baéza, Direction de l'Administration

M. Belfais, Direction des Personnels techniques, administratifs et d'encadrement

M. Grenouilleau, Direction des personnels techniques, administratifs et d'encadrement

Mme Audeux, Direction des Affaires financières

Mme Darnaud-Guilhem, Direction des Affaires financières

M. Cagnon, Direction des Enseignements scolaires

Mme Leydier, Direction des Enseignements scolaires

M. Coquart, Direction des Enseignements scolaires

Mme Desmaison, Direction de la Technologie

RAPPORT SUR LES CONDITIONS DE LA REUSSITE SCOLAIRE EN SEINE-SAINT-DENIS

- Plan d'urgence -

<u>PREAMBULE</u>	page 3
Objectifs et méthode	page 3
<u>DIAGNOSTIC</u>	page 4
I - DES DIFFICULTES HORS DU COMMUN	page 4
1 - Les grands handicaps	page 4
1.1 - L'environnement : no future	
1.2 - Des familles déstructurées, peu concernées par l'Ecole	
2 - Les faiblesses de l'Ecole	page 6
2.1 - Un accueil déficient	
2.2 - Des personnels éprouvés	
2.3 - Des résultats insuffisants	
II - DES ATOUTS EXCEPTIONNELS	page 10
1 - Des ressources humaines de très grande qualité	page 10
2 - Une activité pédagogique remarquable	page 11
3 - Une conduite départementale de premier ordre	page 12
<u>PROPOSITIONS</u>	page 14
I - AMELIORER L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES DE L'ECOLE	page 16
1 - Scolariser les enfants des milieux défavorisés dès l'âge de 2 ans et renforcer le cycle des apprentissages fondamentaux	page 16
2 - Faire le pari des nouvelles technologies	page 17
3 - Rationaliser la carte des formations, développer l'orientation, revoir l'insertion professionnelle	page 19
4 - Valoriser les pratiques innovantes par la recherche en éducation	page 20

II. RENFORCER LE LIEN AVEC LES FAMILLES, AMELIORER L'ECOUTE DES ELEVES	page 22
1 - Ouvrir l'école maternelle pour créer le lien avec les familles, et maintenir ce lien avec les parents tout au long de la scolarité	page 22
2 - Développer les structures d'accueil et d'écoute des élèves et former les délégués-élèves à l'exercice de leur mandat	page 24
III - DEVELOPPER LES PARTENARIATS	page 26
1 - Renforcer l'action sanitaire et sociale	page 26
2 - Améliorer le cadre de vie et de travail	page 27
3 - Assurer l'équipement multimédia de toutes les écoles et établissements	page 29
4 - Organiser le temps non scolaire de l'enfant	page 30
IV - ORGANISER UN MANAGEMENT DEPARTEMENTAL	page 32
1 - Construire un tableau de bord et garantir la progression des moyens	page 32
2 - Endiguer l'instabilité des personnels, valoriser leur action	page 34
<u>ANNEXES</u>	page 37
<u>AUDITIONS ET VISITES</u>	page 46
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	page 49

PREAMBULE

Objectifs et méthode

L'objectif de ce rapport est de dégager, à partir d'un diagnostic effectué sur le terrain, des recommandations concrètes pour une mise en oeuvre rapide. Ce travail ne saurait être dissocié des réflexions en cours sur l'évolution des zones d'éducation prioritaire et du plan gouvernemental de lutte contre la violence en milieu scolaire engagé par les ministres. Il prendra notamment en compte les mesures mises en oeuvre localement dans le cadre de cette expérimentation.

De nombreux rapports ont été produits ces dernières années sur la Seine-Saint-Denis par la plupart des administrations d'Etat qui y sont présentes ; l'ensemble de ces travaux a été rassemblé et utilisé par le ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, dans le cadre de rencontres et colloques organisés notamment sur le thème de la violence. Mais aucune synthèse n'a donné lieu à publication.

La première partie "diagnostic" du présent rapport tentera donc sous l'éclairage du fonctionnement de l'Ecole une récapitulation rapide des difficultés et handicaps spécifiques du département. Elle fera aussi une large part à la description et à l'illustration des atouts dont celui-ci dispose : ce sont les points d'appui sur lesquels peuvent se bâtir une stratégie et un dispositif de réussite scolaire. L'accent sera donc mis sur les modalités d'action qui permettraient de mieux exploiter les atouts repérés, et d'améliorer la qualité du service rendu aux élèves à chaque niveau et dans chaque lieu d'intervention de l'institution.

L'objectif de la deuxième partie "Propositions" est de constituer un plan d'action cohérent -dont les éléments soient cependant dissociables- afin d'assurer au système éducatif de la Seine-Saint-Denis, en 5 ans, les conditions d'un niveau de performances au moins équivalent aux résultats nationaux.

L'augmentation des moyens, demandée à l'Etat, constitue une revendication traditionnelle des acteurs confrontés aux difficultés et handicaps du département. Elle est indispensable, mais ne saurait répondre seule à la complexité des questions posées.

L'organisation de la réponse appropriée, au niveau de l'établissement, d'un groupe d'établissements et au niveau départemental, supposera au-delà de l'engagement individuel des personnes concernées, l'engagement partenarial de tous les acteurs institutionnels : Etat, collectivités, associations.

DIAGNOSTIC

I - DES DIFFICULTES HORS DU COMMUN

Les établissements de Seine-Saint-Denis se trouvent confrontés à une série de handicaps liés à la sociologie particulière de ce département qui a développé une longue tradition ouvrière avec l'essor industriel du XIXème siècle mais qui connaît depuis les années 60 une forte restructuration de ses activités et le développement rapide de cités d'habitation. Dans un environnement caractérisé par la précarité économique, sociale et affective, l'institution scolaire propose, dans son fonctionnement traditionnel, un modèle culturel décalé par rapport aux représentations que peut se faire de l'Ecole et de l'éducation en général une partie de la population. Cette réalité perturbe la vie des établissements, en proie à de multiples tensions, et rend plus difficile que nulle part ailleurs l'affectation des personnels (enseignants et non enseignants).

I - Les grands handicaps

1.1 - L'environnement : "no future"

Le département semble concentrer et cumuler de manière exacerbée la majeure partie des handicaps sociaux de cette fin de siècle. On peut souligner les points suivants :

- une forte densité de population (5 953 habitants aux km²) comptant une importante proportion de jeunes (28,5 % de la population a moins de 20 ans) concentrée dans les logements sociaux des cités (290 cités de plus de 2000 habitants, certaines atteignant 15 à 20 000 habitants ; le logement social représente 32 % du parc locatif),
- un nombre très important de familles d'ouvriers et d'employés par rapport à la situation de l'Ile-de-France (à l'inverse, les cadres sont peu représentés),

Catégories socio-professionnelles (1)	Seine-Saint-Denis	Ile de France
Cadres	9,0 %	19,2 %
Employés	33,9 %	29,9 %
Ouvriers	31,8 %	22,4 %

(1) % sur population active (hors chômeurs). Source INSEE, recensement 1990.

- un espace ouvert à toutes les formes de délits (trafics marchands, trafic d'armes, de drogue, terrorisme, immigration clandestine, prostitution...) favorisés par la présence d'une plaque tournante internationale de grande importance (aéroport de Roissy),

- un afflux de populations étrangères qui arrivent par l'aéroport de Roissy et, attirées par les compatriotes et la proximité de la capitale se fixent sur place, souvent par manque de moyens d'aller plus loin (près d'un habitant sur cinq est étranger),

- une population "quart-mondisée" avec un très fort taux de chômage,
- une grande misère et un endettement massif combinés avec le développement d'une économie parallèle (41,7 RMIstes pour 1000habitants),
- un renforcement du communautarisme accompagné parfois de sectarisme dans les engagements religieux,
- une fracture civile avec les zones de "non droit" dans lesquelles se développe la violence (taux de délinquance 77,7 pour 1000habitants).

L'apprentissage de la citoyenneté bute sur un environnement où dominant chômage et exclusion.

1.2 - Des familles déstructurées, peu concernées par l'Ecole

Dans nombre de quartiers de Seine-Saint-Denis s'est installé un climat de violence et d'insécurité qui pénètre dans les établissements scolaires, en particulier dans les collèges, et peut y exploser à tout moment au gré d'événements extérieurs touchant le quartier ou la cité. Cette violence latente perturbe la scolarité des élèves, demande une vigilance permanente des équipes éducatives dans les établissements les plus touchés et entraîne souvent des stratégies d'évitement de la part des familles (qui n'empêche pas le déplacement des manifestations de violence vers des établissements jusqu'alors relativement épargnés).

La forte paupérisation des familles d'origine étrangère et le chômage en général engendrent une déstructuration sociale et une implosion de la structure familiale. Ces phénomènes ont une certain nombre de conséquences sur le plan de la relation des familles à l'institution scolaire :

- instabilité et fragilité des structures familiales -et en conséquence de la population scolaire- avec substitution d'un membre de la fratrie aux parents (l'aîné le plus souvent) dans la plupart des familles étrangères ou issues de l'immigration : des enfants souvent livrés à eux-mêmes, délaissés et souffrant de vide affectif notamment dans les familles monoparentales (13,8 % des familles),
- absence des parents de la vie de l'établissement (conseil d'administration, associations de parents d'élèves), et contacts difficiles entre les parents et l'institution (barrière linguistique, et/ou sociale, et/ou culturelle),

Cette situation a une incidence non négligeable sur le comportement scolaire des élèves. En effet, s'il est depuis longtemps établi qu'il existe une forte corrélation entre la catégorie socioprofessionnelle (CSP) et la réussite scolaire, il a été également observé que la forte concentration de CSP défavorisées diminue encore les chances de réussite des enfants issus de ces milieux.

De plus, les récentes études réalisées par la DEP ont fait apparaître que le niveau de diplôme des parents -et en particulier celui de la mère- est encore plus lié aux résultats scolaires des élèves. Le capital culturel de la famille aurait un rôle plus important que le capital économique mais c'est surtout l'attention et l'aide que la mère peut apporter au travail des enfants qui constituent les éléments essentiels de leurs chances de réussite.

2 - Les faiblesses de l'Ecole

2.1 - Un accueil déficient

Dans la même logique d'urgence que les cités, ont été édifiés des établissements de très grande taille générateurs d'anonymat et de violence. Après l'île de La Réunion (27) et à égalité avec la Guadeloupe, le département de Seine-Saint-Denis a le plus grand nombre de collèges publics de plus de 1000 élèves (12). Il en compte 12 autres dont l'effectif est compris entre 800 et 1000 élèves. Pour des raisons liées à la masse des

besoins à traiter, les collèges et lycées modernes souvent très agréables qu'ont construits ou réhabilités les collectivités locales depuis dix ans n'ont pas pu renverser encore l'image induite par l'architecture et l'état général du plus grand nombre d'établissements ; froide, bruyante, peu hospitalière. Ce cadre matériel qui n'inspire pas le respect, qui "n'accueille pas", est générateur de violence ; la médiocre qualité de la construction comme les dégradations engendrent des besoins en personnels de maintenance et d'entretien rarement couverts par les dotations à la hauteur souhaitée par les chefs d'établissement. On note un important recours aux CES pour compenser une partie de ces déficits, mais il ne garantit pas toujours -de loin s'en faut- la simple propreté des locaux.

Les difficultés financières des familles conduisent pour une grande partie à une faible fréquentation des cantines scolaires, désaffection qui serait encore plus importante sans le recours aux fonds sociaux et qui résulte de la conjonction de phénomènes divers parmi lesquels on citera -outre l'insuffisante qualité de l'accueil- la rigidité de la réglementation en matière de gestion et la coexistence d'habitudes alimentaires différentes en raison de la diversité des cultures d'origine.

Insécurité et violence, malaccueil et malnutrition font de l'obligation scolaire une sorte d'épreuve qui rend l'accès au savoir difficile et dans certains cas impossible. On notera de plus que si des efforts ont été entrepris par la communauté éducative pour mettre en place des dispositifs visant à réduire l'impact des inégalités sociales, ceux-ci sont extrêmement peu développés en Seine-Saint-Denis. Seulement 11 % des écoles et 20 collèges sont inscrits en ZEP, et l'Inspection académique a dû mobiliser les apports de la politique de la ville comme ceux du classement "établissement sensible" pour parvenir à des attributions significatives de moyens différenciés. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la complexité des zonages et des corrélations avec le plan de prévention de la violence.

	écoles		collèges		L.P.		lycées	
	nombre total	plan violence	nombre total	plan violence	nombre total	plan violence	nombre total	plan violence
ZEP + CV ⁽¹⁾ + Sensible	0	0	6	6	0	0	1	1
ZEP + Sensible	0	0	0	0	0	0	0	0
ZEP + CV ⁽¹⁾	161	95	14	14	2	2	0	0
ZEP seulement	0	0	0	0	0	0	0	0
Sensible + CV ⁽¹⁾	0	0	2	2	2	2	9	8
Sensible seulement	0	0	0	0	0	0	0	0
CV ⁽¹⁾ seulement	95	148	24	22	1	1	6	6
non classé	538	576	65	44	16	12	30	19
TOTAL	794	622	111	88	21	17	46	34

note : par souci de mise en cohésion des différentes politiques territorialisées, tous les établissements scolaires en ZEP sont en CV.

CV : contrat de ville

2.2 - Des personnels éprouvés

Qu'il s'agisse de la relation pédagogique dans la classe ou de la relation éducative de vie scolaire, l'exercice des métiers de l'Education nationale est souvent d'une difficulté extrême en Seine-Saint-Denis. Sur le plan des représentations, les établissements ne

sont pas toujours perçus comme des lieux de travail mais comme des maisons de quartier ou de sécurité. Nombre d'enfants n'ont jamais vu leurs parents travailler au sens conventionnel du terme, et leur rapport à l'École s'en trouve considérablement modifié par rapport aux habituels schémas sociaux. "Mesure-t-on l'effort que réalise un collégien qui est le seul de la famille à se lever tôt le matin pour aller travailler ?". Dans leur tête, beaucoup de jeunes de Seine-Saint-Denis ne sont pas, ne peuvent pas être des élèves.

Les enseignants souffrent particulièrement d'une telle situation, et le jeu du barème fondé sur l'ancienneté, à tendance héliocentrique, amène dans ce département des professeurs jeunes et inexpérimentés, très souvent originaires d'autres régions. Ils arrivent dans le département sans avoir été préparés à des conditions de travail extrêmes, sans avoir reçu la formation et l'accueil (y compris sur le plan matériel, celui du logement par exemple) qui leur permettrait malgré tout d'aborder positivement l'exercice de leur métier. Confrontés à un environnement dégradé, à des conditions de travail souvent difficiles et tendues, à un accroissement des manifestations de violence, à des temps de transport importants et à la cherté de la vie en région parisienne, ils n'ont cessé d'en partir.

Le département est donc confronté à un fort désir de mobilité (en moyenne, 17 % de demandes de sorties du département chez les enseignants des écoles, davantage encore dans le secondaire) et à d'importantes difficultés pour stabiliser les personnels, en particulier dans sa partie nord-ouest. A ce phénomène d'instabilité s'ajoutent un problème d'absentéisme et une tendance forte aux réactions sécuritaires qui pourraient devenir très préoccupants.

La proportion de personnels auxiliaires est assez variable selon les catégories de personnels mais particulièrement défavorable en ce qui concerne les enseignants du secondaire⁽¹⁾. Le département rencontre des difficultés particulièrement importantes pour pourvoir certains postes : directeurs d'école, chefs d'établissement et adjoints (41 postes vacants), conseillers principaux d'éducation (105 postes vacants), conseillers d'administration scolaire et universitaire, personnels de santé et sociaux (15 postes d'assistants de service social pourvus en 1996 sur 50 offerts au recrutement dans l'académie de Créteil).

2.3 - Des résultats insuffisants

Les parcours scolaires sont souvent perturbés par de nombreux changements d'établissements et le lien avec la famille déjà difficile à établir au niveau de l'école maternelle se distend de plus en plus au fil de la scolarité. On observe des retards scolaires massifs dès l'école primaire chez des enfants dont le taux de scolarisation précoce est beaucoup trop faible (sensiblement inférieur à la moyenne nationale alors qu'il devrait lui être très supérieur) et dont les représentations mentales sont souvent très différentes de celles qui sont à la base de l'enseignement, voire aux antipodes des valeurs républicaines ; cela a déjà été dit et sera répété : c'est la plus grande difficulté.

(1) En Seine-Saint-Denis on compte 13 % de personnels auxiliaires chez les enseignants du second degré et 7 % chez les ATOS pour des moyennes nationales se situant respectivement à 3,7 % et 7,9 %.

Se sont en conséquence développées de nombreuses formes de structures spécifiques d'accueil des élèves (SEGPA, classes non francophones...), dont le coût social n'est pas suffisamment pris en compte aux niveaux national et académique.

Les taux de réussite scolaire sont assez fluctuants d'une année sur l'autre mais dans tous les cas restent très médiocres comparés aux performances moyennes nationales. Qu'il s'agisse des résultats aux évaluations en CE 2 et 6ème (de 5,2 et 3,5 points inférieurs aux résultats nationaux en 1996) ou des résultats aux examens, les élèves de Seine-Saint-Denis accusent des retards importants, dans toutes les filières d'enseignement.

Diplômes	1995		1996	
	Seine-St-Denis	France	Seine-St-Denis	France
Brevet des collèges	64,6 %	72,5 %	62,5 %	74,7 %
Baccalauréat général	63,3 %	75,1 %	65,6 %	74,5 %
Baccalauréat professionnel	69,1 %	72,7 %	66,9 %	77,9 %

sources DEP et inspection académique

Après la sortie du collège, 30 % des élèves souhaitent s'orienter vers l'enseignement professionnel pour préparer des CAP ou des BEP mais, dans certaines spécialités, les capacités d'accueil ne sont pas toujours suffisantes voire inexistantes.

On notera de plus qu'à l'insuffisance des structures pédagogiques pour certaines formations professionnelles très demandées s'ajoutent certaines incohérences de la carte scolaire qui a maintenu des formations à caractère assez archaïque ou qui "empile" des formations ne correspondant pas à des logiques construites de développement professionnel (en réponse à la pression exercée par les familles ou les collectivités, ou au souci d'éviter des mesures de carte scolaire). On constate par ailleurs que l'infrastructure n'ouvre pas beaucoup de possibilités pour s'engager vers des filières professionnelles longues, notamment celles du supérieur, ni vers les écoles (trois classes préparatoires aux grandes écoles dans le département).

Le pourcentage de sorties sans diplôme atteint 28 % et le phénomène affecte plus gravement les filières d'enseignement général que les filières professionnelles.

Les manifestations de ces retards sont très spectaculaires, souvent médiatisées : expression orale très déficiente par rapport aux attentes institutionnelles, problèmes comportementaux importants (manque d'attention, difficulté à se concentrer : on parle "d'anorexie scolaire", "d'illettrisme social").

II - DES ATOUTS EXCEPTIONNELS

Une population jeune et cosmopolite, une vieille et forte culture prolétarienne : plusieurs des aspects qui viennent d'être classiquement présentés comme des difficultés -et qui sont effectivement de graves difficultés du fait de leur trop forte concentration et de leur mauvaise prise en charge économique et sociale depuis un demi siècle- constituent en réalité les atouts de la Seine-Saint-Denis, le "potentiel" à valoriser en Seine-Saint-Denis.

La jeunesse de la population, sa diversité ethnique et culturelle, la tradition ouvrière du département seront les sources de son dynamisme et de sa richesse pour autant que l'énergie exceptionnelle qu'elles recèlent pourra être détournée de la violence et de la délinquance au service de projets d'avenir lisibles, positifs, qui rendent du sens à la vie et ramènent l'espoir.

Les difficultés créent souvent la motivation, l'initiative et la solidarité. Des projets remarquables et des actions partenariales exceptionnelles se sont développés ; des moyens spécifiques ont été mis en place. Les équipes éducatives, souvent jeunes elles aussi, se sont mobilisées pour essayer d'infléchir le sens des choses et rechercher une meilleure efficacité pédagogique. Elles sont souvent d'une qualité et d'un niveau d'engagement qui fait honneur à l'Ecole.

1 - Des ressources humaines de très grande qualité

Les dernières années ont vu un fort rajeunissement des personnels du département(2). Il s'agit souvent de personnels débutants ou de nouveaux arrivants qui n'ont pas toujours reçu une formation initiale de qualité comme on l'a dit, mais qui apportent "le sang neuf" nécessaire aux évolutions ou au renouvellement des pratiques dans une relation féconde avec des collègues plus expérimentés mais tout aussi dynamiques qui sont restés volontairement au front du combat social de l'Ecole.

Face aux difficultés multiples rencontrées dans les établissements, se crée un véritable esprit d'équipe. La nature des relations entre collègues évolue : il est admis que l'on puisse subir des échecs et surtout que l'on puisse en parler, demander des conseils et chercher ensemble des solutions.

La volonté de réussir et l'utilité du rôle de chacun sont ici beaucoup plus présents qu'ailleurs malgré les moments de découragement. Il s'agit de relever un défi, de ne pas laisser la place au fatalisme mais au contraire de renforcer le niveau d'exigence dans le travail et dans les comportements.

(2) la part des personnels de moins de 40 ans représente 49 % pour les enseignants du 1er degré, 56 % pour les enseignants du 2nd degré et 45 % pour les ATOS

Dans bien des écoles et établissements on constate un engagement fort des personnels et une grande disponibilité à l'égard des élèves. Cet exercice de la solidarité s'appuie, à l'interne, sur des initiatives de l'établissement en matière de développement personnel de l'individu (groupes de parole, ateliers...) et en externe, sur les ressources de centres culturels et sociaux de quartier, les associations et, parfois sur des médiateurs parlant plusieurs langues.

Chez certains enseignants, l'investissement s'étend au-delà des limites de l'école et s'adresse également aux familles, notamment dans le cadre d'actions d'alphabétisation ou de groupes de réflexion.

Dans le premier degré, les personnels d'inspection et les conseillers pédagogiques jouent un rôle essentiel et s'efforcent d'assurer un accompagnement plus étroit des professeurs des écoles nommés dans les établissements difficiles qui bénéficient de visites régulières et d'actions de formation spécifiques.

2 - Une activité pédagogique remarquable

Face aux difficultés que connaît le département, des efforts importants sont réalisés par les établissements pour mettre en place des projets centrés sur le champ pédagogique. L'objectif global étant d'améliorer les résultats scolaires des élèves et leur orientation, ces projets reprennent et déclinent les priorités académiques et les objectifs départementaux sur quatre axes : maîtrise de la langue, éducation à la citoyenneté, aide à l'émergence du projet personnel de l'élève, nouvelles technologies.

Ces actions s'appuient sur une démarche d'évaluation des résultats, les résultats visés étant les moyennes nationales. Les indicateurs de suivi sont au nombre de quatre : évaluations CE2/6ème, taux de réussite aux examens, retards scolaires et flux d'élèves en collège. A l'horizon 2000, le projet départemental de l'Inspection académique fixe les objectifs prioritaires :

- amener 100 % d'une classe d'âge de la 6ème à la 3ème,
- contenir les redoublements à l'issue des classes de 6ème, 4ème et 3ème,
- éduquer à l'orientation dès la classe de 3ème,
- augmenter progressivement le pourcentage d'orientation de 3ème en 2nde générale ou technologique,
- réduire le nombre d'appel des décisions d'orientation par un dialogue plus approfondi avec les familles,
- assurer une solution pour tous à l'issue du collège.

Dans ce cadre général, divers dispositifs ont été mis en place, à tous les niveaux d'enseignement, pour faire pièce aussi bien à l'effet de ghetto qu'aux difficultés individuelles des élèves. Certains dispositifs ont par ailleurs une dimension "lutte contre la violence" comme dans les classes-sas qui, dans les cas limites de perturbation, combinent un retrait provisoire de la classe avec un rattrapage des difficultés scolaires.

Ainsi, pour ce qui concerne l'aspect "déghettoisation" et brassage des élèves, on a pu souligner, dans les limites qu'impose la sectorisation, l'apport important que constitue l'ouverture de sections d'excellence (classes européennes, sport de haut niveau, classes opéra, etc...) lorsqu'elles s'adressent à tous les élèves. S'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique respectueux de la diversité sociale, linguistique et culturelle, elles créent l'émulation interne, améliorent l'image de l'établissement et permettent de contenir la fuite des élèves issus des couches moyennes de la société.

Il faut signaler aussi la présence de deux universités originales, Paris VIII et Paris XIII dont les méthodes et les cursus prennent en compte la diversité des publics du département. Ainsi elles proposent une grande richesse de filières en liaison avec le tissu local et départemental notamment pour ce qui concerne les BTS et les IUT.

En ce qui concerne les difficultés scolaires, un certain nombre de dispositifs existent, inégalement développés mais visant tous à adapter le temps scolaire aux difficultés spécifiques de chaque public ; fondés la plupart du temps sur la bonne volonté des enseignants, ces dispositifs font parfois l'objet d'une institutionnalisation telle que la réduction du temps de la séquence pédagogique pour dégager du temps et mettre en place des parcours diversifiés parmi lesquels on peut citer :

- les dispositifs d'individualisation proprement dits : aide aux devoirs, tutorat, soutien individuel, ateliers d'aide au travail personnel...
- les dispositifs de concertation des équipes pédagogiques avec une pratique développée du travail collectif.,
- les dispositifs de "détours pédagogiques" : ateliers de raisonnement logique, passage par la théâtralisation, approche ludique des savoirs, main à la pâte...
- Les dispositifs "d'artifices d'itinéraires" pour accueillir les plus faibles qui, par la mise en place de structures modulables en rupture avec la notion de classes leur permettent d'effectuer la totalité d'un cycle à un autre rythme et évitent le redoublement.

Un grand nombre d'établissements associent à ces objectifs scolaires des perspectives d'amélioration du comportement et de la vie scolaire en inscrivant dans leur projet pédagogique des activités d'éducation à la citoyenneté (intégration des règles) et de construction d'un projet personnel. Enfin, partout où cela est possible, les apprentissages prennent appui sur les nouvelles technologies éducatives allant pour certains établissements jusqu'à la mise en place d'un site Internet.

3 - Une conduite départementale de premier ordre

On notera ici la qualité et l'importance du rôle de l'administration départementale qui s'attache à fédérer l'action de l'ensemble des acteurs autour de priorités bien identifiées. Il existe en Seine-Saint-Denis une politique pédagogique et éducative formalisée au travers d'un programme pluriannuel d'actions qui fixe trois grands objectifs prioritaires et constitue le projet commun du département : adopté en CDEN, formalisé dans un document dont dispose chaque école, collège et lycée, ce programme est un outil remarquable de coordination et d'impulsion pédagogiques.

Une cellule pédagogique a été créée à l'inspection académique pour accompagner la mise en oeuvre de cette politique pédagogique en développant des actions d'aide aux projets, d'animation et d'évaluation. Ainsi sont par exemple collectés chaque année, dans tous les collèges, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de suivre l'activité et les résultats de chacun des établissements (dans le "maillage" de son réseau d'écoles) et de recentrer en permanence la formation des maîtres sur les objectifs).

Il faut également rappeler que dans le cadre de la politique de la ville, le département de Seine-Saint-Denis a été précurseur sur la mise en place d'actions concertées entre les administrations de la police, de la justice et de l'éducation pour lutter contre les phénomènes de violence à l'école. Ces actions ont largement nourri le niveau national pour la mise en place de l'observatoire de la violence à l'école et pour définir certains axes de l'expérimentation du plan de lutte contre la violence en milieu scolaire qui vient d'être lancé.

Pour l'aider à conduire son action, le département bénéficie de quelques moyens supplémentaires en emplois et en crédits qui lui sont attribués dans le cadre des critères nationales et académiques qui prennent en compte le facteur ZEP ou établissement sensible. Mais ces moyens parmi lesquels figurent notamment des avantages de carrière, des mesures de bonification indiciaires et diverses indemnités destinés à rendre les postes plus attractifs et à fixer les personnels ne concernent malheureusement, comme on l'a vu précédemment, que très peu d'écoles et d'établissements du département.

Ces moyens supplémentaires -lorsqu'ils peuvent être utilisés en totalité - malgré les difficultés à trouver des candidats dans certains secteurs (santé et sociaux notamment) permettent de consolider la présence d'adultes dans les établissements. Il convient néanmoins de rappeler la forte proportion d'auxiliaires, le recours important aux dispositifs CES et surtout aux "appelés du contingent" qui, chargés de renforcer l'encadrement adulte sous toutes ses formes, complètent souvent le service des MI-SE. Le dispositif emplois-jeunes permet de renforcer encore les équipes éducatives en créant des fonctions d'aide éducateur ou d'assistant de vie scolaire.

L'Inspection académique utilise au mieux l'ensemble des moyens mis à sa disposition. Elle a su pallier la faiblesse du classement en ZEP par les contrats de ville. Mais une forme d'aide plus importante est à envisager.

La réflexion en cours sur les ZEP et le projet d'appuyer l'action prioritaire d'éducation sur une mise en réseau des établissements permettra sans doute de mieux prendre en compte la situation particulière du département de Seine-Saint-Denis qui, d'ores et déjà, dans le cadre du plan "de lutte contre la violence en milieu scolaire" connaît un renforcement de ses moyens dès l'année scolaire en cours et à la rentrée 1998.

* *

*

La Seine-Saint-Denis a de l'avenir ; c'est l'Ecole qui le portera.

PROPOSITIONS

Des élèves nombreux, dynamiques, portés par la volonté de "s'en sortir" et dont la majorité croit encore à la réussite par l'Ecole. Des personnels motivés et courageux, montrant des capacités d'innovation pédagogique et administrative remarquables ; des collectivités territoriales engagées dans la réhabilitation des locaux scolaires ; une conduite cohérente, volontaire de l'action éducative. Et pourtant ces atouts, dans leur rapport aux handicaps fondamentaux du département, ne suffisent pas dans l'état actuel à "inverser la tendance", à amorcer une spirale ascendante de réussite scolaire et d'intégration sociale : les résultats ne se détériorent plus, la situation est contenue dans l'ensemble, mais le dispositif d'enseignement public est sur la défensive. Une organisation et un fonctionnement classiques -"aux normes"- ne permettent pas à l'Ecole de la République de faire face à des difficultés hors du commun ; et malgré la volonté, le talent, les efforts individuels et collectifs qu'on observe sur le terrain, l'action du système éducatif ne corrige qu'exceptionnellement -reproduit le plus souvent, perpétue donc- les inégalités d'origine économique ou culturelle dont souffrent en plus grand nombre et davantage qu'ailleurs les enfants de la Seine-Saint-Denis.

La logique des standards qui régit l'Education nationale, entretenant les discriminations sociales au lieu de les corriger, atteint en Seine-Saint-Denis les limites de l'inacceptable : qu'il s'agisse de l'allocation des moyens figée par des barèmes, qu'il s'agisse de la gestion des personnels "à l'ancienneté", qu'il s'agisse de l'activité pédagogique elle-même normalisée, qu'il s'agisse des mécanismes d'orientation ou de la cartographie des filières d'orientation, l'institution maintient un système formellement égalitaire qui ne permet pas -malgré quelques pondérations ici ou là- de mettre en oeuvre les dispositions d'envergure qui seraient nécessaires pour prendre réellement en charge la grande difficulté scolaire et conduire tous les élèves sur les voies de la réussite. Le département de la Seine-Saint-Denis, parent pauvre d'une académie de Créteil qui est elle-même le parent pauvre de la région Ile-de-France, doit être le lieu d'un investissement éducatif particulier qui l'inscrive très vite dans un processus visible de développement.

Les propositions ci-après constituent un projet de plan départemental de relance, pour 5 ans ; elles s'organisent autour de trois grands objectifs visant à promouvoir le service public d'éducation en Seine-Saint-Denis :

- améliorer l'organisation et le fonctionnement internes de l'Ecole : dans le domaine de l'enseignement, une action volontariste spécifique sur la scolarisation à deux ans et un pari général sur les technologies visent à redresser la situation scolaire, et d'abord à rendre l'école attractive pour les élèves et pour les personnels,

- renforcer le lien avec les familles, l'écoute et l'expression des élèves : dans le domaine de la relation avec les citoyens-usagers de l'Ecole, une action de responsabilisation permettra de mieux partager autour des établissements le sens et les valeurs de l'éducation,

- développer et trouver de nouvelles formes de partenariats : dans le domaine du partenariat, un engagement a priori de l'Etat sur certains programmes développera une meilleure coordination interministérielle et de nouveaux engagements avec les collectivités territoriales de la République.

La mise en oeuvre de l'ensemble des propositions nécessitera par ailleurs que soit expérimentée une nouvelle forme de "management" plaçant la prise de décision au plus près des élèves et des établissements ; sans la réalisation de cette condition dont on exposera les principes d'organisation, l'impact des mesures envisagées risquerait d'être considérablement atténué voire annulé. En ce qui concerne notamment les personnels en poste dans les écoles et les EPLE, dont le taux de rotation est plus que préoccupant, une disposition expérimentale et dérogatoire à la hauteur des efforts demandés s'impose : le rapporteur propose une forte valorisation des années passées dans le département pour l'avancement de carrière.

Il va de soi que toutes les mesures envisagées maintenant le sont pour l'ensemble des communes engagées dans l'expérimentation et le plan de lutte contre la violence, auxquelles le rapporteur recommande d'ajouter les communes de Saint-Ouen et de Bagnolet dont la situation scolaire est à maints égards identique.

Les actions à développer pour chacun des objectifs seront indiquées point par point ainsi que les actions immédiates à mettre en place pour commencer à infléchir la situation.

I - AMELIORER L'ORGANISATION

ET LE FONCTIONNEMENT INTERNES DE L'ECOLE

En Seine-Saint-Denis, l'Ecole va devoir redoubler d'efforts pour donner aux jeunes les mêmes chances de réussite et d'insertion qu'ailleurs. En s'appuyant sur les initiatives déjà prises au plan local, quatre grands objectifs appelleront un soutien académique et ministériel sans faille : la scolarisation des très jeunes enfant, le développement de la technologie à tous les niveaux d'enseignement, l'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelles des jeunes et enfin la valorisation des pratiques innovantes par la recherche en éducation.

1 - Scolariser les enfants des milieux défavorisés dès l'âge de 2 ans et renforcer le cycle des apprentissages fondamentaux

Seule une scolarisation précoce permet aux enfants des milieux sociaux défavorisés -aux enfants issus de l'immigration en particulier-, d'aborder les apprentissages fondamentaux à égalité de chances et d'envisager la réussite scolaire. Pour assurer ce rôle spécifique auprès des très jeunes enfants, l'école dispose de personnels enseignants spécialement formés ; là où il n'existe pas de locaux scolaires disponibles, ils pourront intervenir directement dans les structures de petite enfance existantes selon des modalités à négocier avec les communes dans le cadre d'un projet pédagogique proposé par l'éducation nationale.

Toute forme de scolarisation à deux ans ou de "passerelle" entre la crèche et la maternelle devra donc être examinée prioritairement partout où l'on aura constaté une forte concentration de professions et catégories sociales (PCS) défavorisées. Dans cette perspective, on recherchera par l'alternance des personnels de l'Etat et des collectivités locales des rythmes adaptés aux tout petits et des taux d'encadrement qui permettent de constituer pour les 2-3 ans des groupes de taille intermédiaire entre ceux des crèches et ceux des sections habituelles de maternelle (de l'ordre par exemple de 10 à 12 enfants). Le niveau national moyen de scolarisation à deux ans doit être rattrapé à l'échéance du plan ; il devra être dépassé ensuite de plus en plus nettement.

En complément de ce mouvement de scolarisation précoce, un suivi pédagogique très attentif sera donné sur l'ensemble du cycle des apprentissages fondamentaux (grande section de maternelle, CP, CE1). Aussi, le rapporteur préconise d'organiser dans les cinq années prochaines une mobilité des enseignants sur les trois classes qui composent ce cycle, avec la mise en place d'une formation et d'un suivi adaptés.

L'institution (corps d'inspection, personnels enseignants) aura à l'amont une démarche fortement incitative auprès des familles pour expliquer les enjeux de la scolarisation

précoce et la complémentarité de son rôle par rapport à celui de la crèche. Les associations locales de quartier seront à cette fin des partenaires très précieux, et souvent le relais essentiel d'une campagne de sensibilisation bien comprise.

SCOLARISATION A 2 ANS, ET LIAISON MATERNELLE-PRIMAIRE

avant l'été 1998 : élaboration d'un projet pédagogique de circonscription sous l'autorité de chaque IEN dans le cadre du "projet départemental de scolarisation à deux ans".

- *négociation des projets de circonscription avec les collectivités selon deux hypothèses : mise à disposition de locaux par la commune ou intervention de personnels enseignants dans les structures de petite enfance.*

- *définition du calendrier de mise en oeuvre 1998-2003 et engagement de chaque partenaire sur les moyens à mettre en place circonscription par circonscription (locaux, personnels, formation).*

* à la rentrée 1998 : mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation de la fréquentation de l'école maternelle dans chaque circonscription.

* d'ici la rentrée 2003 : développement du calendrier de scolarisation précoce, organisation progressive de la rotation des enseignants entre les trois classes du cycle des apprentissages fondamentaux.

- *conception et mise en oeuvre de la formation spécifique des enseignants du cycle des apprentissages fondamentaux.*

- *formalisation dans toutes les écoles concernées des projets pédagogiques "apprentissages fondamentaux".*

2 - Faire le pari des nouvelles technologies

L'une des propositions essentielles de ce rapport est d'engager tout de suite les écoles et les établissements secondaires de la Seine-Saint-Denis dans la bataille de l'égalisation des chances, en faisant le pari des nouvelles technologies à l'échelle du département. C'est possible s'il peut être choisi dans le cadre du plan gouvernemental présenté le 27 novembre 1997 comme le site pilote et expérimental de nouvelles méthodes d'enseignement ancrées sur l'utilisation des ressources informatiques et devenir également le "fer de lance" de la formation à des métiers industriels de pointe (technologies du sport, de l'éducation, de l'audiovisuel et de la communication).

L'ordinateur et le multimédia offrent des relations aux apprentissages plus directes, plus actives qui rendront l'Ecole attractive en l'inscrivant dans le réseau des grands systèmes d'information et en l'ouvrant non seulement à des méthodes nouvelles plus centrées sur l'auto-apprentissage mais aussi à des champs culturels auxquels les élèves n'ont pas encore entièrement accès. Par l'expérimentation proposée, le département de la Seine-Saint-Denis pourrait contribuer de façon déterminante à préparer l'Ecole du 21ème siècle ; il s'agit d'y mettre en place les nouveaux environnements de travail (avec pupitre network pour chaque élève), les didacticiels et les approches pédagogiques adaptées qui préfigurent le service public d'éducation rénové dont la

République a besoin pour réussir la véritable redistribution des savoirs et des chances qui est dans son essence même, et aujourd'hui le plus urgent de ses devoirs. L'enjeu du développement des nouvelles technologies éducatives est d'abord un enjeu démocratique.

De tels objectifs ne seront atteints qu'après un engagement résolu et continu des équipes pédagogiques. Ceci suppose le développement d'un programme de formation initiale et permanente concernant tous les enseignants, dans toutes les disciplines, afin que soient utilisés au mieux le réseau "Educnet" et les nouveaux produits éducatifs multimédia.

Cette nouvelle approche des enseignements, généralisée dans le département de Seine-Saint-Denis plus rapidement que dans l'ensemble du pays, permettra d'améliorer sensiblement l'image du département -et son attractivité- en y créant progressivement un pôle national d'excellence et de modernité. Elle suppose l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication dès le plus jeune âge pour les apprentissages fondamentaux, l'extension rapide des nouvelles méthodes pédagogiques à tous les niveaux d'enseignement, l'organisation de cursus scolaires intégrant fortement les enseignements technologiques et offrant des débouchés sur des formations universitaires. Le pari est qu'avant la rentrée 2003, les apprentissages de tous niveaux bénéficient dans toutes les disciplines de supports audiovisuels, informatiques et télématiques couvrant l'ensemble des programmes.

Toutes les écoles et établissements du département doivent donc être équipés à partir de 1998 en matériel informatique et logiciels (cf. point III - 3 partenariats) pour pouvoir intégrer rapidement l'utilisation de l'informatique, des réseaux internet et du multimédia dans les pratiques pédagogiques.

DEVELOPPEMENT ET NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- * D'ici la fin 1998 : conception et mise en place du dispositif départemental.
 - *mise au point du programme départemental de formation initiale et continue des maîtres, des enseignements scolaires aux NTE (maîtrise d'oeuvre IUFM/MAFPEN).*
 - *consolidation et mise en synergie des moyens d'assistance existants (animateurs informaticiens coordonnateurs de zone et réseau "établissements de proximité").*
 - *formation d'une personne ressource dans toutes les écoles et tous les établissements où un volontaire se sera manifesté..*
- * D'ici la rentrée 2003 : mise en oeuvre du plan technologique ministériel dans tous ses aspects.
 - *formation et mise en place d'une personne-ressource dans toutes les écoles et tous les établissements*
 - *formation méthodologique et disciplinaire de tous les maîtres aux nouvelles techniques éducatives.*
 - *équipement progressif de toutes les écoles et EPLE en matériels informatiques et logiciels au fur et à mesure de la formation des maîtres. (cf. point III - 3 Partenariats).*

3 - Rationaliser la carte des formations, développer l'orientation, revoir l'insertion professionnelle

En Seine-Saint-Denis plus que nulle part ailleurs, il est grand temps d'introduire dès l'école primaire la culture technologique, et de manière très significative ; au même plan que la culture littéraire, scientifique, économique ou sociale. Et il faut réussir très vite une orientation positive vers les filières de l'enseignement professionnel, notamment industriel.

En collège, les moyens voués à la technologie doivent retrouver leur vocation initiale et participer partout à l'indispensable diversification de l'enseignement en parallèle avec les disciplines générales. On veillera particulièrement à ce que les enseignements technologiques ouvrent à l'issue de la troisième sur des champs professionnels gratifiants et modernes (technologies nouvelles de production industrielle, métiers de l'audiovisuel, métiers technologiques du sport en appui sur les activités du stade de France) et à ce qu'ils n'obèrent pas l'enseignement indispensable d'une deuxième langue à partir de la quatrième.

Du primaire à l'université -notamment au lycée depuis la seconde jusqu'aux formations post-bac- il faut que de véritables projets pédagogiques se négocient au niveau local entre l'administration académique, les écoles ou établissements, les collectivités et les entreprises pour construire et proposer des filières de formation cohérentes(3).

A cet effet il serait sans doute souhaitable d'utiliser le cadre des zones d'insertion et de formation professionnelle (ZIFP) créées dans l'académie de Créteil il y a quelques années et de le redynamiser.

Il s'agit d'engager une démarche prospective pour créer des filières cohérentes offrant de vrais débouchés et de construire une véritable politique d'orientation pour aider les jeunes à bâtir leur projet personnel. L'aide à l'élaboration du projet personnel de l'élève est en effet un axe fort de nombreux projets d'établissement dans le département. Ce travail effectué par les équipes pédagogiques doit s'articuler plus fortement avec un projet d'orientation réaliste qui sollicite la compétence des conseillers d'orientation psychologues(4).

(3) Il faut d'ailleurs réaffirmer ici que le choix final d'ouverture de formations ne relève pas de l'établissement mais d'une décision des autorités académiques dans le cadre du schéma prévisionnel des formations. Compte tenu des incohérences observées, l'instance de pilotage du plan départemental aura la responsabilité de reconstruire une carte des formations qui équilibre l'offre de formation entre les établissements (dans une diversification raisonnée des options et filières) qui neutralise les stratégies sociales d'évitement de certains établissements et qui ouvre aux jeunes de réelles perspectives d'insertion professionnelle.

(4) La mission d'information et d'aide à l'orientation actuellement assurée par les conseillers d'orientation psychologues est surtout consacrée aux aspects individuels de la fonction. Il paraîtrait souhaitable de demander à ces personnels de s'investir davantage sur les aspects collectifs de leur mission et d'engager des démarches pour analyser l'offre d'emploi locale, pour négocier les possibilités de stages avec les chambres consulaires et les entreprises, pour travailler sur l'implantation de structures valorisantes dans les collèges (sections européennes, sections sport-études, langues rares ou anciennes, sections musique ou arts plastiques, classes à dominante scientifique et technique, classes opéra...), pour négocier des stages pratiques pour le compte des administrations, pour établir des liaisons fortes entre l'université et le secondaire.

RENFORCEMENT DE L'ORIENTATION ET AMELIORATION DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

* Avant l'été 1998:

- *composer et mettre en place une commission départementale d'aide à l'orientation et à l'insertion.*
- *créer un comité départemental "Education-Entreprises" pour harmoniser et coordonner les filières de formation, les dispositifs d'apprentissage et d'insertion professionnelle.*

* Durant le premier trimestre de l'année scolaire 1998-99 : élaboration d'un "plan départemental d'orientation et d'insertion" ciblé sur quelques actions prioritaires.

* D'ici la rentrée 2003 :

- *fermeture des formations obsolètes*
- *construction de filières technologiques et professionnelles modernes appuyées sur le tissu industriel local et allant de la 4ème au BTS.*
- *implantation d'une section "valorisante" dans chaque collège et lycée.*
- *augmentation sensible du nombre de classes d'adaptation de terminales technologiques et de sections de techniciens supérieurs (STS) dans les lycées.*
- *extension du réseau de classes préparatoires.*
- *renforcement et généralisation des dispositifs de tutorat en premier cycle universitaire.*
- *mise en place de coordinations renforcées second degré/enseignement supérieur.*
- *formation des enseignants et des COP sur l'évolution des métiers et des filières dans le supérieur.*

4 - Valoriser les pratiques innovantes par la recherche en éducation

De nombreuses pratiques innovantes, fruits d'expérimentations spontanées ou pilotées, se sont développées en Seine-Saint-Denis, et très souvent dans les établissements les plus difficiles. Pourtant, si presque tout le monde a entendu parler de la mise en place de "classes-sas", de classes "hors les murs", de la création de "commissions des sanctions et réparations", de l'opération "la main à la pâte", de l'enseignement technologique à l'école élémentaires des cycles "passerelles" ou des initiatives d'aménagement de la durée des séquences d'enseignement, rares ceux qui connaissent vraiment ces expériences et qui pourraient les promouvoir(5).

Grâce au pari technologique, il faudrait qu'une étape supplémentaire soit franchie dans l'expérimentation de méthodes pédagogiques innovantes en mobilisant des équipes de chercheurs et d'universitaires pour soutenir la mise en place des nouvelles formes d'enseignement, les suivre et en évaluer les effets sur la réussite scolaire.

(5) Le travail de capitalisation et de diffusion assuré par la cellule pédagogique départementale n'a pas pu porter encore tous ses fruits et il serait nécessaire que le dispositif innovation/valorisation du rectorat prenne en charge la promotion aux niveaux académique et national du travail considérable déjà réalisé dans les établissements.

Le département doit devenir un laboratoire de recherche et être précurseur dans la mise au point de techniques et méthodes d'aide aux jeunes en grande difficulté. Les enseignants de la Seine-Saint-Denis et plus généralement tous les personnels de l'éducation nationale dans le département doivent pouvoir bénéficier prioritairement des apports de la recherche en éducation, disposer du temps pour réfléchir sur leurs pratiques et les échanger, être soutenus et reconnus dans leurs actions. Il faut pour cela que les chercheurs de l'INRP, les universitaires et les mouvements pédagogiques complémentaires de l'école soient très présents sur le terrain et aident les équipes d'établissement à élaborer leurs projets pédagogiques, à négocier des contrats d'innovation avec l'administration centrale, à adapter et à promouvoir la réussite des nouvelles pratiques.

Cela suppose une structure départementale de pilotage qui coordonne et qui suit l'ensemble des actions : aide au montage des dossiers expérimentaux notamment dans leurs aspects financiers, recherche de financements (y compris financements européens) et versement de subventions aux expérimentations, médiatisation des réussites, organisation de rencontres thématiques interdisciplinaires pour les faire connaître...

VALORISATION DES PRATIQUES INNOVANTES ET RECHERCHE EN EDUCATION

- * Avant l'été 1998 :
 - *élargissement des compétences de la cellule pédagogique départementale pour assurer le montage, le suivi et la promotion des expérimentations impliquant les équipes de recherche.*
 - *mise en place d'un dispositif d'information et de communication systématique sur l'innovation à travers le réseau.*
- * Durant le premier trimestre de l'année scolaire 1998-99 :
 - *négociation avec les équipes de chercheurs de l'INRP et des Universités (notamment dans les laboratoires de Sciences de l'éducation de Paris VIII et Paris XIII) d'un plan de travail quinquennal dans les écoles et établissements de la Seine-Saint-Denis, financé notamment sur les crédits d'étude de la D.P.D.*
 - *mise en place d'une instance de suivi et d'évaluation DPD/INRP chargée d'évaluer les effets des nouvelles pratiques d'enseignement sur la réussite scolaire.*
- * D'ici la rentrée 2003 :
 - *renforcement des dispositifs de dépistage et de prévention des difficultés, généralisation des pratiques reconnues.*
 - *mise en place de formations spécifiques pour les enseignants (IUFM, MAFPEN) en sciences humaines (psychologie sociologie, ethnologie...) - prise en compte des langages et des difficultés de communication.*

II - RENFORCER LE LIEN AVEC LES FAMILLES

AMELIORER L'ECOUTE DES ELEVES

Les propositions qui suivent visent à créer des relations étroites avec les familles dès l'école maternelle, à consolider ces liens au fil de la scolarité et à donner aux élèves la possibilité d'être entendus au sein de l'établissement. Elles n'ont pas d'autre ambition qu'une application effective -qu'on croit déterminante- de dispositions explicitement inscrites ou implicitement contenues dans la loi d'orientation.

1 - Ouvrir l'école maternelle pour créer le lien avec les familles, et maintenir ce lien avec les parents tout au long de la scolarité

L'école maternelle est le lieu privilégié pour expliquer aux familles le sens de l'école et établir avec elles des contacts fréquents et des liens durables. Elle doit également permettre aux parents et aux enfants de recevoir une information régulière sur l'école, de s'adapter progressivement aux rythmes scolaires, au sens des enseignements et aux règles de socialisation. Dans un département où se côtoient des populations d'origines et de cultures très diverses, il n'est pas compatible avec la mission fondamentale d'intégration de l'Ecole que la petite section d'une maternelle n'offre qu'une date de rentrée possible dans l'année, ferme définitivement ses portes à 8 h 30 ou 9 heures et ne permette pas aux parents de voir et comprendre comment y est organisée la vie de leur enfant. L'apport des emplois-jeunes doit permettre d'acquérir ces souplesses notamment dans le cadre du hors temps scolaire (après 16 h.30). Ces nouveaux dispositifs doivent faire l'objet de négociation avec les municipalités.

Les dates de rentrée et les horaires d'accueil des enfants des petites et moyennes sections doivent être flexibles et au minimum échelonnés. Dans ces classes, mais au moins dans les petites sections, il doit également être permis aux parents d'assister ou de participer aux activités proposées à leurs enfants. Il est tout à fait possible d'organiser leur présence à tour de rôle à raison par exemple d'1/2 journée par semaine.

En tout état de cause, les formes retenues par le projet d'école pour rencontrer les familles et les faire participer aux activités scolaires (journées thématiques, fêtes, BCD, sorties, goûters, embellissement des locaux...) doivent être aussi diversifiées que possible et largement diffusées.

L'organisation d'une mobilité des enseignants sur les trois classes du cycle des apprentissages fondamentaux préconisée plus haut nous semble être de nature à favoriser leur implication dans la scolarité de leurs enfants et à consolider à l'école élémentaire le lien établi en maternelle.

Ensuite, c'est tout au long de la scolarité au collège puis au lycée que l'établissement veillera à maintenir et renforcer la relation établie en procédant à des informations régulières, en organisant des rencontres entre les familles et les équipes éducatives, en multipliant le nombre de classes-séjours, en sollicitant le plus souvent possible la participation ou la contribution des parents aux activités en trouvant des formules adaptées à la situation des familles les plus démunies (sorties pédagogiques, manifestations, fêtes-expositions, journées thématiques, échanges culturels, voyages...) et surtout en développant les partenariats.

En effet, c'est dans bien des cas grâce à des partenaires extérieurs (collectivités, associations, médiateurs sociaux) que peut naître une meilleure compréhension et que peuvent s'établir des relations de confiance entre les parents et l'institution. C'est en ce sens qu'il nous paraît important d'encourager les établissements à organiser le plus souvent possible les rencontres avec les familles en dehors des locaux scolaires, "en terrain neutre" et d'utiliser par exemple les maisons de quartier pour aller au devant des parents et vaincre les résistances(6).

Un autre point très important doit être abordé ici, qui concerne la participation des délégués de parents aux différents conseils institutionnels et les difficultés qu'ils peuvent parfois rencontrer auprès de leurs employeurs pour obtenir une autorisation d'absence : si l'envoi du calendrier des réunions et du double des convocations aux employeurs semble être la première mesure simple à prendre, il conviendrait sans doute qu'elle soit accompagnée d'une action spécifique d'information destinées aux employeurs, conduite conjointement par les autorités académiques et la collectivité de rattachement.

CONSOLIDATION DE LA RELATION ENTRE L'ECOLE ET LES PARENTS D'ELEVES

* Dès l'année scolaire 1998-99 :

- mise en place d'une possibilité de rentrée au début de chaque trimestre en petite section et assouplissement des horaires d'ouverture et de fermeture des petites et moyennes sections.
- organisation de l'accueil des familles et formalisation de leur participation à la vie de l'école et de la classe.
- information systématique des employeurs sur le calendrier impliquant les délégués de parents d'élèves.

* D'ici la rentrée 2003 :

- généralisation dans toutes les écoles de classes de nature, classes de découverte, classes de mer, classes culturelles...
- formalisation de la participation des familles à la vie de l'école dans tous les projets d'école et d'établissement.

(6) On a souvent constaté en Seine-Saint-Denis que la relation entre l'institution et les familles n'a pu s'opérer utilement que par l'intermédiaire d'associations (en général des associations de femmes) qu'elles soient en relation directe avec l'établissement ou qu'elles soient en position de médiation entre famille et établissement (deux exemples figurent en annexe). Bien entendu, ces propositions ne sont pas exclusives de rencontres en milieu scolaire. Ainsi la possibilité d'accueillir les parents au restaurant de l'établissement pour leur permettre éventuellement de prendre leur repas avec des membres de l'équipe éducative nous semble être une hypothèse à examiner.

2 - Développer les structures d'accueil et d'écoute des élèves et former les délégués-élèves à l'exercice de leur mandat

Au collège et au lycée, les jeunes demandent qu'on les écoute et qu'on les respecte ; ils attendent implicitement des adultes qu'ils les aident à résoudre leurs problèmes personnels, dont on sait la gravité en Seine-Saint-Denis. Le dialogue entre les élèves et les acteurs de l'institution scolaire -tous les adultes de l'école ou de l'établissement- est un facteur de réussite absolument déterminant.

Aussi toutes les occasions sont-elles à utiliser pour favoriser les échanges et établir une communication confiante entre les jeunes et les adultes. Les journées de rentrée par exemple sont des moments privilégiés au cours desquels il faut se donner le temps d'accueillir les élèves, de leur présenter l'établissement et les personnels, d'analyser avec eux les règles de vie et de travail en commun que chacun devra respecter et faire respecter durant l'année scolaire. Ces actions déjà largement mises en oeuvre dans le cadre de la formation à la citoyenneté doivent être encouragées et généralisées.

Mais c'est tout au long de l'année que les jeunes ont besoin d'être entendus et soutenus, et chaque établissement devra mettre en place un dispositif permanent d'écoute et de médiation. Il n'existe pas de réponse-type ni de modèle transposable dans tous les établissements, mais un principe simple peut être mis en oeuvre qui consiste à prévoir des lieux d'accueil ouverts au-delà des heures de cours pour permettre aux élèves de se rencontrer, de rencontrer des adultes ou de travailler avec l'aide éventuelle d'un tuteur. Là aussi, la ressource nouvelle que constituent les emplois-jeunes devrait permettre de monter des dispositifs adaptés à chaque établissement. Pour les établissements ceci suppose une organisation interne adaptée et négociée des moyens de surveillance, d'enseignement et d'éducation ; mais aussi des accords partenariaux pour que d'autres lieux d'accueil tels que les maisons de quartier puissent être utilisées à ces fins.

L'Education nationale devra s'impliquer plus fortement dans la création de petits internats urbains conçus en relation avec les partenaires pour héberger temporairement des élèves lorsque les conditions de vie à la maison sont devenues trop difficiles (divorce, difficultés financières passagères, conditions de logement précaire, difficultés relationnelles...) afin de leur permettre un retour à la sérénité et leur assurer de bonnes conditions de travail, notamment dans les périodes de préparation des examens.

Par ailleurs, les délégués des élèves doivent pouvoir jouer pleinement le rôle qui leur est confié et en tant que porte-parole de leurs camarades s'exprimer aussi librement et avec la même écoute que les adultes participant aux conseils. La valorisation de la fonction des délégués, leur association effective aux réflexions et aux décisions sur la vie scolaire et le cadre de vie doivent sous des formes adaptées à chaque EPLE (conseil des délégués, groupes de travail thématiques, commissions...) constituer un objectif de la politique éducative des établissements auquel les professeurs principaux seront particulièrement attentifs.

Il convient dans ce cadre de généraliser les pratiques déjà en vigueur dans certains établissements où ce travail s'opère dès la pré-rentrée en impliquant enseignants et équipe éducative dans une réflexion sur le règlement intérieur et la citoyenneté. Améliorer les conditions de la médiation en en confiant une large part aux élèves est un gage important de réduction des risques et un facteur de réussite scolaire.

RESPONSABILISATION DES ELEVES : OBJECTIFS A ATTEINDRE AVANT JUIN 1999

- * Organisation de journées d'accueil des élèves à l'occasion de chaque grande rentrée.
- * Ouverture du CDI et du foyer des élèves entre les cours et au-delà des heures de cours.
- * Mise en place dans chaque établissement d'un dispositif d'écoute et de méditation.
- * Elaboration et application d'un programme de formation initiale et continue des délégués dans tous les établissements.
- * Mise en place effective de maisons de lycéens dans tous les LEGT et LP.
- * Réalisation du premier internat urbain pour l'accueil temporaire de certains élèves, et programmation de 3 ou 4 autres avant la rentrée 2003.

III - DEVELOPPER LES PARTENARIATS

Le département de la Seine-Saint-Denis est déjà le lieu de partenariats nombreux et riches de l'Education nationale avec les collectivités locales, ou avec d'autres administrations d'Etat comme en témoignent les collaborations avec la police et la justice. De nouvelles perspectives se dessinent dans le domaine de l'action sanitaire et sociale, mais il reste encore de nombreux partenariats à développer dans lesquels l'Etat doit s'engager fortement ; en particulier dans le domaine des constructions et de l'entretien des locaux scolaires, des équipements technologiques ou de la gestion des activités du temps non scolaire.

Ces différentes formes de partenariat concernent non seulement les services de l'Etat et les collectivités locales, mais aussi les entreprises, les milieux associatifs. L'Etat dans tous les cas doit aller au devant des partenaires pour proposer des actions communes, les faire participer à sa réflexion sur l'utilisation des moyens dont il dispose et déclencher ainsi en retour des engagements réciproques.

1 - Renforcer l'action sanitaire et sociale

Le ministère de l'éducation nationale a d'ores et déjà engagé une action volontaire sur la prise en charge des difficultés d'ordre sanitaire et social qui touchent les élèves de Seine-Saint-Denis en augmentant très sensiblement le nombre d'emplois d'infirmières et assistantes sociales dans le cadre du plan de lutte contre la violence(7).

On a pu constater par ailleurs que les services d'Etat et des collectivités locales mettent en place de nombreux dispositifs d'aide et d'assistance au élèves, aux familles et aux personnels. Mais il n'existe pas encore de coordination totalement aboutie des actions conduites, ni de mise en commun des énergies.(8)

(7) Il convient de veiller à ce que cet effort s'accompagne d'une organisation du travail qui permette de renforcer effectivement la présence des personnels de santé et sociaux dans les établissements. Ce qui suppose notamment que les permanences soient organisées en coordination avec le chef d'établissement et que les réunions ou stages s'effectuent prioritairement les jours d'absence des élèves (mercredi, congés scolaires...).

(8) Ainsi, certains membres des équipes éducatives d'établissement (notamment assistants sociaux, chefs d'établissement, adjoints) passent souvent beaucoup de temps à des tâches de nature administrative pour identifier les populations potentiellement concernées par les fonds sociaux ou autres dispositifs d'aide alors même que bon nombre d'informations relatives à la situation des familles sont disponibles dans les CAF ou services d'aide sociale à l'enfance du département.

Ce type de situation a été signalé à l'occasion de la mise en place du fonds social pour les cantines dont la gestion a souvent été confiée à l'assistante sociale à partir du calcul du quotient familial. On peut s'interroger sur la pertinence d'une telle démarche. Peut-être faudrait-il envisager des opérations de gratuité de la cantine scolaire, financées sur le fonds social et précédées d'une information adaptée en direction des familles pour repérer les élèves potentiellement concernés.

Il s'agit, à l'instar de ce qui a été réalisé entre l'éducation nationale, la police et la justice, d'harmoniser, de coordonner et de définir les complémentarités d'action entre les différents services de terrain. La santé des élèves, les problèmes nutritionnels, l'aide sociale à la scolarité, l'écoute des élèves, l'assiduité scolaire, le soutien psychologique, l'éducation civique sont l'affaire de tous et ne peuvent être envisagées, en Seine-Saint-Denis encore plus qu'ailleurs, qu'au travers d'actions concertées et solidaires.

Il paraît donc indispensable qu'une réflexion de fond soit engagée avec l'ensemble des services concernés (IA, DDASS, CAF, Conseil Général) pour alléger au maximum la gestion administrative des dossiers, mettre en commun les informations relatives à la situation économique et sociale des familles -en veillant au respect des critères de la CNIL- et améliorer les procédures d'aide à l'enfance et de prise en charge des situations difficiles.

Là encore, dans un contexte où les situations d'urgence sont nombreuses, une mise en réseau de l'ensemble des partenaires grâce aux nouvelles techniques d'information et de communication permettrait sans doute une plus grande efficacité de l'action sanitaire et sociale dans le département. Ce système à créer permettrait d'avoir une gestion plus globale et plus cohérente des dispositifs d'aides et dégagerait du temps au niveau des établissements pour mieux suivre les situations individuelles des élèves.

LA COORDINATION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

- * Avant la rentrée 1999:
 - *expérimentation sur quelques sites très difficiles d'un "partenariat santé" destiné à réaliser l'accès aux soins des élèves les plus démunis.*
 - *élaboration d'une convention multipartenariale dans le domaine de l'action sanitaire et sociale.*
 - *généralisation de la suspension du versement des aides à la scolarité en cas d'absences répétées et injustifiées des élèves.*
- * D'ici la rentrée 2003 :
 - *renforcement des effectifs de personnels sociaux (30 postes) et de santé (55 postes) scolaires.*
 - *mise en réseau des informations relatives aux familles entre les différents services départementaux de santé et sociaux (IA, DDASS, CAF, service d'aide sociale à l'enfance).*
 - *mise en place d'un guichet unique d'attribution des aides.*

2 - Améliorer le cadre de vie et de travail

Dans ce domaine, le Conseil Général de Seine-Saint-Denis conduit une politique active de construction (ouverture de neuf nouveaux collèges depuis dix ans), de rénovation et de gros travaux d'aménagement. Le programme prévisionnel d'investissement prévoit la poursuite de ces opérations avec 7 chantiers de construction ou reconstruction d'ici à l'an 2000, mais il faut aller plus loin dans la négociation avec la collectivité en vue d'une réduction aussi rapide que possible de la taille des établissements.

Les actions partenariales devront être développées sur tous les aspects relatifs à la conception, à l'entretien et aux petits aménagements internes des bâtiments. La propreté et la décoration des locaux, la mise en place et la fonctionnalité des espaces de vie et de travail contribuent fortement au respect des élèves pour l'école, permettent de maintenir des exigences de comportement, et constituent, pour les personnels, une forme de reconnaissance sociale de leurs métiers et de leurs responsabilités.

Aussi, aucune forme d'attentisme ne peut être admise lorsqu'il s'avère que l'établissement est en mesure de réaliser certaines opérations d'amélioration du cadre de vie sur les moyens disponibles en interne (équipe d'ouvriers de l'EPLÉ, CES, emplois-jeunes, fonds de vie lycéens, ressources propres, réserves...). Il ne s'agit pas de se substituer à la collectivité de rattachement mais à partir d'un état des lieux effectué par chaque école ou établissement, de négocier avec elle et de se partager les charges (financement par les collectivités locales et/ou utilisation des personnels ATOS de l'éducation nationale) dans le cadre d'une démarche commune ; d'autant qu'en ce qui concerne les écoles, certaines communes de Seine-Saint-Denis (Stains, Clichy-sous-Bois en particulier) ont signalé leur incapacité à prendre seules en charge l'entretien du patrimoine scolaire en raison de l'extrême faiblesse de leur revenu fiscal.

Il est donc demandé aux administrations centrale et académique d'étudier la situation particulière de ces communes pour leur proposer différentes formules d'aide : intervention des équipes mobiles du département dans les écoles, "stages en entreprise" des élèves de L.P., formation en apprentissage, recours aux dispositifs d'insertion des jeunes, emplois-jeunes des collectivités...

Ces propositions appellent nécessairement un renforcement des moyens ATOS qui sont très insuffisants dans le département, notamment dans les EMOP de l'éducation nationale dont le mode de management devra par ailleurs être réexaminé (cf. point ci-après).

L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE SCOLAIRE

* Avant l'été 1998 :

- *établissement par chaque école et EPLÉ d'un état de lieux et des aménagements à réaliser par ordre de priorité (notamment la mise en place de casiers individuels fermés pour chaque établissement secondaire à échéance du plan).*
- *négociation avec les collectivités et engagement de chaque partenaire sur le calendrier de réalisation et les moyens à mettre en place (locaux, personnels, formation).*

* D'ici la rentrée 2003 :

- *mise en oeuvre des aides de l'Etat aux communes les plus pauvres pour l'entretien des écoles : mise à disposition des EMOP du département, stages en entreprise d'élèves de LP du bâtiment*
- *rattrapage total des moyens ATOS pour les travaux d'entretien et de maintenance des locaux.*

3 - Assurer l'équipement multimédia de toutes les écoles et établissements

La volonté de généraliser l'utilisation pédagogique des nouvelles technologies d'information et de communication pour augmenter les chances de réussite et d'insertion des élèves (et affirmer l'image de modernité du département) implique l'établissement d'un partenariat très solide entre l'Etat et les collectivités locales pour parvenir en cinq ans à la mise en place dans toutes les écoles et établissements du département des équipements et logiciels/didacticiels nécessaires.

Le plan pluriannuel d'équipement technologique annoncé par les ministres le 17 novembre 1997, qui prévoit un cofinancement Etat/collectivités locales et une priorité d'équipement pour les établissements situés en ZEP, doit servir de référence au soutien du pari technologique de la Seine-Saint-Denis.

Il est donc proposé que le département bénéficie d'une priorité d'équipement dès 1998, et que le financement s'y établisse selon les clefs de répartition envisagées entre l'Etat (10 %) et les collectivités de rattachement (90 %) dans le cadre du contrat de plan ; par exception, l'équipement des écoles maternelles et élémentaires pourrait être entièrement pris en charge par l'Etat dans quelques communes à très faible potentiel fiscal.

La maintenance des matériels pourrait être assurée dans les mêmes conditions grâce à une répartition des charges entre collectivités et personnels de l'Education nationale (EMOP, réseau d'assistance logiciel).

Par ailleurs, il conviendrait d'engager toutes les formes de négociation possibles pour associer des entreprises du département aussi bien dans la conception que dans la fabrication des matériels nécessaires aux nouvelles formes d'enseignement ; et peut-être de jeter les bases du développement d'une industrie éducative multimédia en Seine-Saint-Denis qui fournirait notamment les nouveaux pupitres individuels des élèves(9).

Afin de développer de nouvelles pratiques d'enseignement, d'offrir une plus grande individualisation des apprentissages et de lutter plus efficacement contre les risques d'échec scolaire, l'équipement technologique des établissements devra s'accompagner de leur mise en réseau systématique qui engendrera d'ailleurs des pratiques administratives différentes d'échanges et de solidarité entre les établissements, comme entre les établissements et l'administration, renforçant ainsi l'efficacité de la gestion par la généralisation et l'accélération des liaisons.

(9) Concours et appels d'offres seront lancés auprès des entreprises locales pour concevoir et fabriquer des matériels et productions éducatives multimédia : associés sur le terrain au développement de l'expérimentation pédagogique, les industriels de Seine-Saint-Denis peuvent être les pionniers de la nouvelle "industrie nationale de l'éducation".

EQUIPEMENT ET MAINTENANCE MULTIMEDIA A REALISER DANS LES ECOLES, COLLEGES ET LYCEES AVANT 2003

- * équipement de toutes les écoles et EPLE en matériels informatiques et audiovisuels à partir de 1998.
- * prise en charge de la maintenance des matériels dans les mêmes conditions, notamment par le renforcement des EMOP spécialisées dans la maintenance informatique, bureautique et audiovisuelle.
- * renforcement des moyens ATOS en maintenance multimédia et extension du champ d'intervention des EMOP et des réseaux d'assistance logiciel, aux écoles du département.

4 - Organiser le temps non scolaire de l'enfant

L'enfant passe deux fois plus de temps hors de l'école que dans l'école ; et chacun sait bien que le temps non scolaire détermine pour une large part les résultats scolaires. Si l'on veut réduire les inégalités induites par la façon dont se déroule le temps non scolaire, si l'on veut notamment rendre positive l'énergie qui s'exprime dans les désordres commis par les plus déshérités, il faut repenser l'organisation et le contenu du temps libre de l'enfant ; en envisageant à l'amont et à l'aval de l'école un grand partenariat de service public éducatif entre les collectivités territoriales, l'Etat et le milieu associatif.

D'ores et déjà des opérations fructueuses ont été développées avec la direction départementale de la jeunesse et des sports et le conseil général (les contrats d'aménagement du temps, les écoles ouvertes, l'organisation d'activités avant et après le temps scolaire...) mais il convient d'harmoniser ces différentes pratiques dans le cadre d'une démarche globale qui fédère de manière concertée, sur des objectifs communs, des acteurs sociaux aussi différents que les services d'éducation en milieu ouvert, la police, la gendarmerie, les pompiers, les associations sportives... Deux types de démarches mériteraient d'être développées dans un esprit de valorisation, de gratification des enfants et des jeunes gens :

- l'ouverture des établissements sur l'extérieur par des systèmes de reconnaissance et de mise en valeur des comportements positifs, de récompense des efforts fournis par les élèves sans considération excessive de leurs résultats scolaire(10). Les collectivités territoriales pourraient participer à ce type d'action sous forme de manifestations diverses et de "cadeaux" aux élèves tels la fourniture de petits équipements sportifs ou audiovisuels.

(10) L'utilisation d'une partie des fonds de l'établissement combinée à une recherche de mécénat et de parrainage pourrait permettre par exemple d'obtenir des bons d'achats dans les grands magasins et centres commerciaux ou de subventionner la participation d'élèves à des spectacles (cinéma, théâtre, concerts...) ou manifestations sportives. Des démarches pourraient être utilement engagées auprès du stade de France, de la cité de la musique, de la cité des sciences comme de l'opéra Bastille pour obtenir des entrées à tarif préférentiel ou gratuites pour les jeunes.

- le renforcement des comités d'environnement social (CES) : déjà très actifs dans le domaine de la prévention des toxicomanies ils doivent étendre leur action en Seine-Saint-Denis à toutes les formes de prévention, notamment la prévention des violences. Cela suppose l'intégration de nouveaux partenaires dans les CES et la mobilisation de moyens au nombre desquels pourrait figurer une partie des emplois-jeunes de l'Education nationale et du ministère de l'Intérieur, des associations et des collectivités(11).

LA MAITRISE DU TEMPS LIBRE

- * élargissement des compétences des comités d'environnement social à toutes les formes de prévention et en particulier à la prévention de la violence (notamment par l'affectation d'emplois-jeunes).
- * mise en place avec des établissements volontaires d'un dispositif de valorisation des efforts fournis par les élèves et de la qualité de leur comportement (avec le soutien des collectivités territoriales).
- * recherche de mécénats, parrainages et partenariats divers au service d'activités artistiques, culturelles et sportives dans les cités mêmes.

(11) A condition d'une très grande vigilance contre l'"effet de retour", la fascination pour les armes, le goût prononcé pour les motocyclettes et la vitesse, l'éclosion spontanée d'une "musique des cités", la théâtralisation des disputes peuvent être canalisées -notamment dans de nouveaux partenariats "sportifs" avec les commissariats de police- par la réalisation de projets tels que clubs d'escrime ou de tir, ateliers de mécanique, clubs moto, voltige, lutte et arts martiaux, boxe, expression corporelle, style-band, etc...

IV - ORGANISER UN MANAGEMENT DEPARTEMENTAL

On se trouve en Seine-Saint-Denis dans une situation critique, où pratiquement tous les indicateurs du système éducatif et de l'action éducative sont au rouge -moyens et résultats- et dans un contexte social particulièrement évolutif dont les paramètres ne peuvent pas être appréhendés ni a fortiori maîtrisés : dispersées entre les directions de l'administration centrale, les divisions du rectorat, les services des universités et les bureaux de l'inspection académique, les informations sont difficiles à réunir ; plus difficiles encore à utiliser -qu'il s'agisse des données sociologiques générales ou des renseignements propres à l'éducation nationale- lorsqu'elles ne sont pas conçues pour être corrélées.

Or il faudra s'engager pour la durée quinquennale du présent plan d'urgence sur la voie d'un management global au niveau du département qui implique que l'on dispose au niveau de la Seine-Saint-Denis de toutes les informations utiles à la définition des priorités et à leur mise en oeuvre, depuis la Maternelle jusqu'à l'Université. Une telle conduite départementale requiert de nouveaux outils de pilotage et nécessitera pendant 5 ans une pratique dérogatoire en matière de distribution de moyens, qui devrait permettre notamment la stabilisation des personnels et la consolidation des équipes de direction.

1 - Construire un tableau de bord et garantir les moyens.

Dans un environnement en constante transformation, l'inspection académique doit pouvoir ajuster l'action départementale en fonction du déplacement constaté des difficultés. A cet effet un accroissement de ses marges d'action et de décision est nécessaire pour qu'elle puisse impulser une procédure de contractualisation permanente et mettre en oeuvre un mode de gestion à la fois souple et coordonné. Or s'agissant de développer une action très volontariste par des contrats d'objectifs et de moyens, passés notamment avec les personnels de direction (cf. point 3 suivant), les conditions matérielles de faisabilité du plan d'urgence doivent absolument être assurées par l'administration.

Une logique de forte différenciation dans les politiques nationale et académique de répartition des moyens s'impose pendant 5 ans au bénéfice de la Seine-Saint-Denis pour tenter d'y établir des chances de réussite scolaire normales ; cela suppose de ne plus appliquer au département, provisoirement, les mécanismes ministériels ou rectoraux d'attribution de moyens fondés sur les évolutions d'effectifs (d'élèves ou de personnels) : il paraît déterminant de garantir nationalement pendant 5 ans -à titre dérogatoire- le maintien intégral d'une année sur l'autre des moyens du département en personnel enseignant et non enseignant comme en crédits. La décrue démographique

prévisible viendra ainsi à l'appui des rattrapages voulus et des améliorations recherchées dans le domaine de la pédagogie ou de la sécurité ; sans préjudice des moyens supplémentaires (du type de ceux qui viennent d'être obtenus dans le cadre du plan de prévention de la violence) ou de moyens nouveaux émanant de l'Education nationale ou d'autres administrations dans le cadre des partenariats évoqués plus haut.

En tout cas, le temps n'est pas au protectionnisme et aux logiques de "territoire" en Seine-Saint-Denis, mais aux solidarités et au fonctionnement en réseau. Dans un contexte où l'on ne peut se satisfaire d'une application stricte de critères définis par l'administration centrale, il est proposé que le département devienne site expérimental pour tester en grandeur réelle certains transferts de responsabilités : gestion globalisée des moyens aux établissements, gestion des décharges de classe et du classement des établissements, pilotage des services mutualisés (EMOP), etc...

Ces transferts de responsabilités, la diversité et la complexité des démarches à engager et des dispositifs à mettre en place ne peuvent se concevoir sans prévoir la création auprès de l'inspecteur d'académie d'une "commission permanente de concertation" travaillant en amont des délibérations du C.D.E.N. Cette commission de pilotage fonctionnera comme une instance de concertation générale, notamment en liaison avec les comités locaux d'éducation ; il comptera parmi ses membres des représentants des associations, des syndicats, du monde économique, des collectivités et des autres administrations. Il comportera une commission permanente d'évaluation chargée en particulier du suivi de la mise en oeuvre des recommandations du présent rapport.

La désignation d'un "correspondant" au niveau de l'administration rectorale, pour la durée du plan, permettra d'assurer le suivi administratif et financier de cette gestion globale territorialisée.

A l'Inspection académique, la tenue d'un tableau de bord réunissant des informations de gestion et les données caractéristiques de chaque niveau d'enseignement -constamment actualisées- permettra d'améliorer la lisibilité des besoins et l'efficacité des décisions ; ce tableau de bord facilitera la quantification et la répartition des moyens à partir de la combinaison de 3 séries d'éléments :

- les indicateurs relatifs à la sociologie du public, à la taille des établissements et à la violence,
- les indicateurs relatifs à la réussite scolaire et à l'insertion des élèves,
- les indicateurs relatifs au management interne des établissements (12).

(12) Il faut en effet se doter d'indicateurs qualitatifs pour le management, et en particulier des indicateurs de risque interne ; les facteurs suivants devraient être pris en compte pour chaque établissement :

- **engagement du chef d'établissement (capacité d'écoute, de négociation, d'intervention)**
- **performance (couverture et qualité) de l'équipe de direction et de vie scolaire : adjoints, gestionnaires, CPE, SE, personnels de santé et sociaux...**
- **pertinence du projet d'école ou d'établissement (démarche et contenu)**
- **niveau d'aménagement des locaux (enseignants, ATOS, élèves...)**
- **dispositifs de parole et d'écoute (élèves et personnels)**
- **qualité du partenariat**
- **turn over des personnels, absentéisme et auxiliaariat.**

Ce travail est déjà bien engagé en Seine-Saint-Denis pour les collèges mais il faudra l'étendre aux lycées et aux écoles du département.

D'un point de vue structurel, le premier objectif est de procéder à une relance accélérée de la politique d'éducation prioritaire qui devra être rendue lisible et opérationnelle dès la rentrée 1998 sur les bases suivantes : mutualisation des moyens spécifiques existants (ZEP, politique de la ville, établissements sensibles) et augmentation très sensible du nombre des ZEP dans le cadre d'un réseau d'éducation prioritaire englobant toute la zone du plan d'expérimentation de la lutte contre la violence à l'école ainsi que les communes de Bagnolet et de Saint-Ouen.

LES PRINCIPES DE LA CONDUITE DEPARTEMENTALE DU PLAN

- * garantie du maintien intégral des moyens du département d'une année sur l'autre pendant cinq ans.
- * constitution d'un tableau de bord départemental commun à l'inspection académique, au rectorat et à l'administration centrale.
- * révision des principes d'attribution de moyens avec prise en compte significative du facteur risque par l'administration centrale et le rectorat : évaluation des coefficients de correction à appliquer pour chaque domaine d'attribution de moyens.
- * libre gestion de l'attribution et de la répartition de charges des directeurs d'école (dérogation à l'application des critères nationaux).
- * déconcentration de la gestion du classement des EPLE avec possibilités de surclassement et de déclassement.
- * mise en place d'une structure de pilotage auprès de l'inspecteur d'académie, la "commission permanente de concertation".
- * augmentation du nombre des ZEP dès la rentrée 1998 et constitution d'un réseau d'éducation prioritaire étendu à toute la zone de lutte contre la violence à Bagnolet et à Saint-Ouen.

2 - Endiguer l'instabilité des personnels, valoriser leur action

La qualité des personnels des écoles et établissements secondaires du département, leur forte implication, leur esprit d'équipe et leur dévouement se mesurent à l'aune de conditions de travail extrêmement éprouvantes. Les difficultés de toute nature auxquelles ils sont quotidiennement confrontés leur demandent un engagement qui n'a pas de commune mesure avec celui qui est demandé dans les écoles et établissements ordinaires ; un engagement très consommateur de temps et d'énergie, excessivement fatigant.

Comme nous l'avons vu dans le constat, les élèves ne sont pas en mesure de maintenir une attention soutenue pendant très longtemps, ce qui entraîne souvent -en collège surtout- agitation et indiscipline. Il paraît donc souhaitable de réduire les séquences de cours de dix minutes afin de permettre aux enfants de rester dans les limites de leurs capacités de concentration et aux enseignants de dégager du temps. Ainsi, sur une semaine de 18 heures d'enseignement, ce sont 3 heures qui pourront être récupérées et utilisées pour la concertation et le travail en commun, l'accueil et l'écoute des élèves, l'aide aux devoirs ou la formation des délégués-élèves.

Quelques mesures significatives doivent être proposées d'autre part pour soutenir l'effort de personnels qui vivent une tension permanente, reconnaître leur mérite, réduire les difficultés de leur recrutement, les encourager à se maintenir sur leur poste. Il paraît ainsi judicieux -et juste- d'expérimenter dans les écoles et établissements de la zone de prévention de la violence de Seine-Saint-Denis (ainsi que des communes de Saint-Ouen et Bagnolet) un dispositif d'accélération de carrière pour l'avancement d'échelons de tous les personnels : promotion au choix systématique des enseignants (sauf incompétence ou insuffisance avérée, ou faute grave) bonification hors contingent pour les ATOS.

De plus, pour tenir compte de la difficulté particulière d'exercice, il semble opportun d'envisager qu'un temps de recul et de ressourcement soit accordé aux personnels enseignants du secondaire qui le souhaitent sous la forme d'un congé sabbatique d'une année après dix ans de service dans une école ou un établissement de la zone définie.

LES MESURES ENVISAGEES POUR LES PERSONNELS

- * en collège : dotation supplémentaire exceptionnelle de 1 000 heures à la rentrée 1998 et généralisation des séquences de cours de 50 minutes pour favoriser l'attention des élèves et faciliter chaque semaine des séquences de concertation, d'échanges et de soutien dans l'établissement.
- * maintien automatique sur leur poste des enseignants affectés à titre provisoire et qui donnent satisfaction, sur simple accord du chef d'établissement.
- * mise en place d'une procédure d'avancement d'échelons pour toutes les catégories de personnels par promotion systématique au choix ou bonification hors contingent.
- * ouverture d'un droit à congé sabbatique d'un an pour les personnels de direction, d'éducation et d'enseignement du second degré après 10 années de service dans un établissement de l'actuelle zone de prévention de la violence (ou dans les communes de St-Ouen et Bagnolet).
- * mise en place à l'inspection académique d'un service d'aide aux démarches administratives et à la recherche de logement (formule du "guichet unique") pour accompagner les personnels nouvellement arrivés, création d'un dispositif d'accueil des nouveaux dans chaque école et établissement.

Dans le contexte difficile de la Seine-Saint-Denis, la formation et l'animation des communautés éducatives repose encore davantage qu'ailleurs sur la qualité et le charisme du chef d'établissement, sur l'implication de l'équipe de direction. La plus grande attention sera donc portée sur le choix des personnels de direction, qui doivent être capables d'un engagement personnel fort et aptes à communiquer aussi bien avec les personnels qu'avec les élèves.

Qu'il s'agisse des écoles ou des EPLE, les affectations devront se faire sur la base du volontariat avec entretien de motivation préalable au moins pour les postes de direction les plus difficiles. Comme on l'a envisagé au point précédent, de véritables engagements contractuels pourront être pris entre le responsable d'établissement et les

autorités académiques départementales dans le cadre de démarches objectifs/moyens. Le chef d'établissement recevra alors une lettre de mission lui fixant des objectifs, la durée de sa mission et les engagements de l'administration. Il devra en début d'année scolaire obtenir l'engagement de l'ensemble des personnels (pédagogique, d'éducation et ATOS) sur le projet d'établissement.

QUELQUES DISPOSITIONS CONCERNANT LA DIRECTION DES ECOLES ET ETABLISSEMENTS

- * recrutement sur profil des directeurs d'école et chefs d'établissement des établissements les plus difficiles ainsi que des adjoints, conseillers principaux d'éducation et gestionnaires de ces établissements.
- * remise de lettres de mission aux directeurs d'école, I.E.N. et chefs d'établissement fixant les objectifs et engagements de l'administration. Contractualisation des projets d'établissement.
- * renforcement des effectifs des personnels de secrétariat et équipement de chaque école et établissement d'une bureautique moderne, d'un télécopieur et de téléphones mobiles.

Propositions diverses en guise de conclusion

Les réussites observées dans le département tiennent essentiellement à la qualité des équipes. Des propositions sont à faire pour les aider à mieux aborder des conditions de travail plus complexes et plus lourdes qu'ailleurs, pour leur donner les moyens de s'informer sur et de se former à la gestion du risque. Ainsi, pourrait-il être décidé que deux visites ou inspections seront organisées au cours de la première année (et une au cours de la deuxième année) pour les personnels enseignants, de direction et d'éducation nouvellement affectés dans le département. D'autre part, un suivi prioritaire pourrait être organisé pour les enseignants du second degré à raison d'au moins une visite d'inspection tous les deux ans. De même, l'inspection académique organiserait un contact encore plus rapproché avec des enseignants du premier degré avec les IEN et les conseillers pédagogiques.

Dans le même temps il est essentiel de dynamiser les équipes par une valorisation constante de leurs actions : les personnels enseignants, d'éducation ou ATOS engagés dans des démarches expérimentales reconnues devraient être sollicités pour assurer des formations dans le cadre de la formation initiale ou continue. Il serait souhaitable par ailleurs, que le rectorat et l'inspection académique organisent souvent des réunions de travail dans les établissements difficiles où la présence de responsables académiques constituera une valorisation des équipes pédagogiques.

CHIFFRES CLÉS

Population

	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France
Population totale	1 417 000 habitants	10 660 000 habitants
moins de 20 ans	28,5 %	26,0 %
plus de 60 ans	14,0 %	16,5 %
Population active	678 730	5 300 470
Revenu annuel moyen	85 540 F	115 260 F
Foyers non imposés	42,4 %	34,3 %
Taux de chômage	13,9 %	10,2 %
RMISTe	41,7 pour 1000 habitants	24,5 pour 1000 habitants

Niveau de diplôme déclaré par la population

	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France
Aucun diplôme	50,2 %	40,5 %
CAP/BEP	19,1 %	16,8 %
Baccalauréat	10,7 %	13,6 %
Bac + 2	5,1 %	7,6 %
Diplôme supérieur	4,0 %	10,4 %

RP 1990, habitants âgés de 15 ans ou plus

Emploi total par activité économique

	Seine-Saint-Denis	Ile-de-France
Volume des emplois	479 690	4 975 990
Agriculture	0,0 %	0,4 %
Industrie	19,9 %	17,7 %
Bâtiment	8,8 %	6,3 %
Commerce	15,5 %	12,0 %
Autres secteurs tertiaires	55,8 %	63,6 %

Source INSEE, situation au 31-12-92

Effectifs d'élèves

	Public	Privé
maternelle	68 920	2 070
élémentaire	103 540	6 700
collèges	70 880	9 250
lycées	31 750	3 650
L.P.	15 730	2 700
Total	290 820	24 370

Personnels de l'éducation nationale

	Enseignants 1 ^{er} degré	Enseignants 2 nd degré	ATOS
non titulaires	0,8 %	13,0 %	7,0 %
demandes sortie dépt	12,0 %	17,0 %	12,0 %
ancienneté dans poste			
0 à 3 ans	85,0 %	49,8 %	52,3 %
4 à 5 ans	4,0 %	14,2 %	14,2 %
6 ans et plus	11,0 %	36,0 %	33,5 %
moins de 40 ans	49,0 %	51,0 %	40,3 %

ASSOCIATION DES FEMMES DU FRANC-MOISIN (AFFM)

Au-delà de sa vocation à aider les familles à s'intégrer et participer à la vie de la cité et de la ville, l'association joue un rôle de médiation entre l'Ecole et les parents.

Cette action a pour objet de toucher un public de parents peu impliqués institutionnellement dans les structures formelles (femmes immigrées peu ou pas alphabétisées), de répondre à la situation d'anxiété de l'entrée au collège, de donner aux enseignants, souvent débutants et étrangers au quartier, une meilleure connaissance des familles et de sortir du conflit "eux/nous" en apprenant à communiquer autrement.

Objectif parents : leur donner les clefs de la vie scolaire afin qu'ils puissent s'impliquer dans le travail et l'orientation de leurs enfants.

Objectif enfants : améliorer leur comportement au collège en brisant le mur d'ignorance qu'ils élèvent entre le collège et les parents.

Objectif professeurs : améliorer le climat dans les classes afin de consacrer tout le temps imparti aux apprentissages.

Actions : l'AFFM en accord avec le collège :

- sensibilise les mères à la problématique familles/Ecole et leur en explique le fonctionnement
- organise des rencontres : présentation de l'établissement et des personnels, prise de contact avec les enseignants, possibilité d'assister à certains cours par petits groupes.
- assure des séances d'information/formation : lecture du bulletin de notes, rôle du carnet de liaison, dispositif d'orientation...
- renouvelle les rencontres familles/Ecole autour de gâteaux, de thé et de café.

Les rôles professionnels sont clarifiés, les contacts établis sont vécus avec plaisir, on sort des relations "violentes", l'image négative ou la peur du quartier s'atténue dans l'esprit des jeunes enseignants.

L'AFFM assure également l'accompagnement scolaire de certains élèves qui passent un contrat avec l'association et viennent avec leurs parents. Les actions sont diverses :

- prise en charge de 3 élèves par adulte pour rattraper les "lacunes" (il ne s'agit pas d'aide aux devoirs déjà prise en charge par des dispositifs éducation nationale)
- atelier lecture/écriture pour élèves non francophones
- organisation de stages de cirque au gymnase des francs-moisins pendant les vacances scolaires
- opération "été en Auvergne" pour les élèves ayant participé aux actions d'accompagnement (séjour de 15 Jours conçu et organisé par les élèves)

ASSOCIATION A.R.I.F.A.

L'association ARIFA est installée au milieu du quartier des bosquets à Montfermeil depuis 1992.

Les activités des femmes-relais (maghrébines, maliennes, turques) visent à aider les familles les moins adaptées à la société française à s'intégrer dans leur quartier d'abord mais aussi dans le tissu social au sens large.

Elles assistent, accompagnent, conseillent ces familles dans leurs démarches quotidiennes :

- assistance et interprétariat dans le secteur de la santé
- assistance et interprétariat auprès des instances administratives
- médiation entre les familles et l'école.

Ces femmes-relais ont reçu et suivent une formation :

- stage de six semaines avant la prise de fonction (pmi, hôpital, mairie)
- suivi hebdomadaire en alternance (médecins, psychologues, assistantes sociales, avocats...)

Chaque femme-relais travaille à raison de 110 heures par mois.

Les inspecteurs de l'éducation nationale de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil comme les enseignants font très souvent appel elles.

Leur travail est bien organisé et tout à fait remarquable.

ADAPTER LES STRUCTURES PÉDAGOGIQUES AU PROJET DE L'ÉLÈVE (Lycée G. Clémenceau - Villemomble)

Centré sur l'orientation, le projet de l'établissement vise en particulier à aider l'élève à se construire un projet à travers une orientation positive.

Cet axe de travail a demandé une adaptation de la structure pédagogique de l'établissement pour répondre aux besoins des élèves et se décline en trois types d'action :

- la seconde à dominante scientifique légère
- la structure passerelle 1ère ESL d'orientation
- le cursus scientifique sur trois ans

Ces structures fonctionnent depuis 9 ans pour la plus ancienne (cursus scientifique) et 6 pour la plus récente (cycle ESL d'orientation). L'objectif d'amélioration des orientations vers les filières générales est atteint.

Le principe de base est de mettre en place un cursus de quatre ans au lieu du cycle standard de trois ans (2ème, 1ère, terminale) en direction des élèves de seconde qui n'obtiennent pas leur premier voeu, c'est-à-dire d'introduire entre la classe de seconde et la classe de terminale une organisation pédagogique originale sur une durée de deux années scolaires. L'inscription dans ces structures nécessite obligatoirement l'accord des parents des jeunes concernés.

L'observation de trois indicateurs montre l'impact positif de ces actions :

- taux de redoublants dans son ensemble
- taux de satisfaction des familles
- taux d'orientation vers les voies générales

Cette adaptation des structures permet la prise en compte aussi bien des atouts que des handicaps des élèves dans leur parcours lycéen :

- la seconde à dominante scientifique, légère permet dès l'arrivée au lycée de renforcer la motivation et les compétences des élèves ayant manifesté un projet personnel fort de poursuivre leurs études dans une voie scientifique.
- la première ESL d'orientation permet aux élèves qui auraient redoublé ou auraient été orienté en 1ère STT alors qu'ils manifestaient une motivation pour une 1ère L ou ES de rattraper leur handicap et de réussir leur choix d'orientation. Les effectifs sont allégés, la priorité est donnée à l'acquisition de méthodes de travail à travers un programme à spectre large permettant aux élèves un choix ouvert le plus longtemps possible.
- la cycle scientifique en trois ans, comme la structure précédente permet à des élèves à capacité modeste de réussir une 1ère S en deux ans puis de passer en terminale et de leur éviter un échec dans un parcours traditionnel.

LA CLASSE SAS (Collège Garcia-Lorca - Saint-Denis)

Le SAS est né de la volonté de prendre en charge dans le cadre du collège les élèves ingérables en classe (agressivité, insolence, perturbation) et renvoyés régulièrement des cours par les enseignants. Ils étaient précédemment accueillis par les CPE dans le cadre de la permanence où faute de temps et de moyens, ils ne pouvaient bénéficier d'une réelle prise en charge. Les élèves glissaient vers une déscolarisation à court ou moyen terme.

Le SAS est une sanction mais aussi un lieu et un temps pour faire le point et se ressaisir. L'élève prend conscience de ses difficultés à s'intégrer à la communauté scolaire tout en travaillant au même rythme que les élèves de sa classe d'origine.

Le SAS n'accueille jamais plus de six élèves à la fois, car le suivi est individualisé et constant, la durée du séjour excède rarement six semaines. La priorité est la resocialisation, mais l'expérience a montré qu'elle ne pouvait se réaliser sans remédiation scolaire. La permanence d'un enseignant et l'homogénéité de la structure proche de l'école primaire favorisent rescolarisation et resocialisation.

La demande d'affectation émane de l'équipe pédagogique, elle est examinée par une commission sous la présidence du chef d'établissement (commission des sanctions et réparations), une évaluation est faite des capacités d'évolution de l'élève, sa famille est informée (la décision est sans appel).

La liaison avec la famille reste régulière, au rythme d'une rencontre par semaine. Elle permet à l'élève de renouer le dialogue avec sa famille, à la famille de le renouer avec le collège. Le SAS permet ainsi de remobiliser les parents.

Un échange quotidien maintient le lien entre l'élève et sa classe d'origine, entre l'élève et son équipe pédagogique. Les enseignants participent en tant que de besoin aux activités du SAS.

DISPOSITIF DE RESCOLARISATION (SEVRAN/AULNAY)

Ce dispositif est un dispositif départemental monté au collège Evariste Galois à Sevrans dans le cadre d'un partenariat entre l'Education nationale et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Il s'adresse à des élèves au bord de la rupture scolaire, en voie de marginalisation ou en danger mais tous en situation d'obligation scolaire. L'objectif est d'aider ces jeunes à reprendre pied dans la scolarité après avoir travaillé avec eux sur les causes de la rupture puis sur la reconstruction d'un projet personnel de formation. Le dispositif comporte deux types de prise en charge : prévention et rescolarisation.

Il propose à l'élève "un espace intermédiaire" qui lui permette, avec l'appui d'adultes spécialisés (un enseignant et deux éducateurs PJJ à mi-temps), de prendre le recul nécessaire par rapport à ses difficultés pour pouvoir ensuite retrouver sa place dans un établissement scolaire de droit commun. Les élèves arrivent et ressortent du dispositif tout au long de l'année ; ils y restent entre 2 et 6 semaines dans le cadre de la prévention (ils restent élèves de leur établissement d'origine) et souvent plusieurs mois lorsqu'ils intègrent le dispositif de rescolarisation.

Les modalités

- l'affectation des jeunes relève de la responsabilité de l'inspecteur d'académie
- le jeune est reçu avec sa famille par l'équipe pédagogique du dispositif qui présente le dispositif, formalise devant eux les raisons de la déscolarisation et appréhende le projet de la famille pour le jeune.
- tous les élèves font l'objet d'une prise en charge éducative (atelier scolaire relevant de la PJJ), qu'il y ait ou non mandat judiciaire
- la prise en charge pédagogique associe les aspects individuels (entretiens à dominante pédagogique, psychopédagogique ou psychologique) et les aspects collectifs (lieux collectifs de parole, atelier d'écriture, fiche d'aide à la socialisation, fiche contrat)
- la rescolarisation doit intervenir au bout de trois mois maximum
- le retour en établissement s'accompagne d'une rencontre avec l'équipe enseignante au cours de laquelle élève et enseignants expriment chacun leurs attentes.
- un suivi régulier de l'élève est mis en place en liaison avec le professeur principal de l'établissement d'accueil.

LYCÉE POLYTECHNIQUE

L'objectif est de rassembler dans un même établissement toutes les filières d'enseignement général scientifique (C, D, E) plus un certain nombre de filières technologiques (F) et professionnelles travaillant en synergie.

Classes de seconde : toutes les formations générales et technologiques peuvent s'appuyer sur une structure commune : options IES + TSA.

Classes de première : on doit retrouver, outre la 1ère S et la 1ère E, une ou plusieurs séries de baccalauréats F, plus précisément les filières F2 et F3 avec des possibilités d'accueil d'élèves de BEP.

Classes de terminale : même principe que pour les 1ère.

Filière professionnelle : la filière professionnelle doit être présente sous forme.

- d'une ou plusieurs sections de BEP. Le BEP électronique doit être prioritaire et éventuellement le BEP électrotechnique ;
- d'un ou plusieurs baccalauréats professionnels. Le baccalauréat professionnel MRBT (Maintenance réseaux Bureautiques et Télématiques) doit faire suite au BEP électronique et le baccalauréat professionnel EIE (Equipement et Installations Electriques) doit suivre le BEP électrotechnique.

Enseignement post-baccalauréats : on doit prévoir en priorité 2 ou 3 options de BTS : électronique, électrotechnique et, si possible informatique industrielle.

En perspective : CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) techniques mathématiques.

UN EXEMPLE DE RÉUSSITE EN ZEP

Les amis de Platon

Compte rendu rapide d'une recherche-action menée dans une classe de 2ème année de cycle III à l'école "Renoir" de Saint-Denis (93) en 1995-1996 avec une classe et en 1996-1997 avec une autre. Cette action se poursuit cette année en 3ème année de cycle III.

Ce travail a été mené avec l'appui d'un groupe départemental "Langage et citoyenneté" piloté par C. BACHMAN(IUP Ville et Santé-Université Paris-Nord) sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale de Seine-Saint-Denis.

1) Constat

A partir d'un modèle formel (poème de G. Jean) la maîtresse a demandé d'écrire des poèmes sur le thème de la justice. Les élèves ont écrit leurs textes sans que le sujet n'ait pas été travaillé préalablement par l'enseignante (cf 8 poèmes choisis pour leur représentativité).

Quatre thèmes essentiels constituent l'univers mental de ces enfants :

- la misère, le malheur, la tristesse, les larmes,
- le danger, la folie meurtrière dans la cité, le règne de la mort ou sa hantise, la violence, la drogue,
- la prison comme avenir inéluctable et déjà réalité,
- le pouvoir de la justice, des juges et présidents qui mentent, trichent, méprisent...

Comment dans ce contexte aborder le concept de citoyenneté et d'état de droit ?

2) Analyse

Si interpréter quelques vers d'élèves de 9-10 ans présente de grands risques, il a semblé intéressant de les exposer à la lumière des commentaires de parents de la classe qui répondaient à la question : "Que pensez-vous des vers suivants ?"

- Ils (les enfants) sont comme nous, ils craignent ce qu'ils deviendront plus tard...
- Je pense que les enfants voient la réalité comme les adultes et voudraient bien savoir ce qu'il leur reste de leur avenir...
- C'est juste,
- Les grands sont aussi perdus que les enfants,
- Les adultes manquent de repères. Pas de solutions à proposer.

3) Réponse

Le dialogue parents-enfants est impossible. Il y a brouillage du réel.

A l'école, la langue est l'objet de tous les apprentissages. D'où la nécessité de prendre en compte le discours des parents pour recréer avec l'école un univers commun.

Objectif

Il est de conduire les parents à participer à la réflexion pédagogique, de faire en sorte que mères et pères apportent des éléments de réponse, afin de renouer les dialogues familiaux et établir des relations école/familles partenariales.

Le samedi matin, 24 parents pour 24 enfants viennent en classe participer à l'agora (échanges oraux à partir de textes écrits et préparés).

Hypothèse d'interprétation

Les parents issus d'une culture orale et rurale, à base de valeurs et préceptes ont perdu les supports de transmission de leur culture, et renvoient à leurs enfants "des bouts de sens en morceaux".

Les enfants ne se reconnaissent ni dans la langue de l'école qui les contraint à intégrer une réalité unique, ni dans la langue de leurs parents. Ils vivent le langage de l'école comme un langage qui disqualifie leurs parents. Ils ont honte, peur de la représentation que les enseignants pourraient se faire de leurs parents.

Peut-être est-ce là une des sources de certaines violences envers l'institution ? Cela reste une hypothèse.

Piste de travail retenue

Aller vers les adultes pour retrouver les enfants ; restaurer le dialogue entre eux dans l'excellence qui dépasse le quotidien (le mythe de la caverne de Platon par exemple).

4) Démarche en 1996-1997

L'année scolaire commence par une classe transplantée dite "classe-philos" au bord de la mer. Le travail des élèves consiste à réfléchir, à penser, à voir le monde réel "A la mer il n'y a pas tous les jours du soleil".

les parents ont comme consigne de beaucoup se manifester (téléphone, courriers,...)

Une exposition des travaux les réunit tous début octobre.

Afin de respecter les instructions officielles le programme de travail est préparé (cf. document) et discuté avec les parents qui participent à des ateliers hors temps scolaire et sans les enfants et à des agoras le samedi matin avec les enfants. 2/3 des parents les fréquentent régulièrement, les autres se manifestent par des écrits.

En juin 1997, afin de faire le bilan et préparer l'année suivante, les savoirs des élèves sont évalués :

- d'une part, au moyen de la rédaction individuelle d'un dialogue écrit qui met en scène deux personnes d'un avis opposé et qui utilisent pour se parler tout ce qui a été appris dans l'année, dans toutes les disciplines.

- d'autre part, bien qu'en fin de 2ème année de cycle III les élèves passent les épreuves des cahiers d'évaluation à l'entrée en 6ème (ne sont pris en compte que les résultats relatifs aux compétences de base et pas ceux des compétences approfondies ou remarquables). Ceux-ci sont supérieurs à ceux de la moyenne nationale en français et mathématiques. Ils sont présentés et remis aux parents. L'analyse permettra à l'enseignante de préparer l'année suivante de façon collective et individualisée.

5) Commentaires

Des freins auraient pu arrêter l'action :

- l'opposition parfois violente des collègues enseignants,
- l'absence de moyens financiers malgré les demandes d'aide complémentaire au projet d'école.

Seuls

- la personnalité et la volonté de la maîtresse débutante,
- l'appui du groupe de travail
- les réactions des parents,
- et les progrès des élèves

ont permis de poursuivre cette recherche.

AUDITIONS

Personnalités scientifiques et experts

M. Bachman, Chercheur, Directeur de l'IUP de Bobigny
M. Forestier, Ancien Recteur de Créteil

Responsables administratifs

M. Boucaut, Préfet de la Seine-Saint-Denis
M. Simonnot, Procureur de la République - TGI de Bobigny

Inspecteurs de l'Education Nationale

M. Bouillon, 19ème circonscription
M. Hamby, 26ème circonscription
Mme Migevant, 8ème circonscription
M. Mittet, 14ème circonscription
Mme Naumovic, 17ème circonscription
M. Rioult, 3ème circonscription
Mme Veperini, 7ème circonscription
Mme Weiss-Durel, 2ème circonscription

Chefs d'établissements scolaires

M. Beltran, Principal collège Victor-Hugo - Noisy-le-Grand
Melle Benadon, Proviseur lycée Félix-Faure - Pantin
Mme Hadrami, Professeur collège F. Garcia-Lorca - Saint-Denis
M. Joanneau, Proviseur lycée Jean-Renoir - Bondy
Mme Larue, Proviseur lycée Jacques-Feder - Epinay-sur-Seine
M. Martin, Proviseur adjoint lycée Paul-Eluard - Saint-Denis
M. Munoz, Proviseur lycée Christophe-Colomb - Sucy-en-Brie
Mme Paul, Proviseur lycée technique et professionnel Condorcet - Montreuil
M. Ripart, Proviseur lycée professionnel Jean-Pierre-Timbaud - Aubervilliers
M. Souben, Principal collège F. Garcia-Lorca - Saint-Denis
M. Verlaine, Principal collège Pablo-Neruda - Aulnay-sous-Bois

Elus

M. Bartolone, Maire de Près-Saint-Gervais
M. Beaumale, Maire de Stains
M. Birsinger, Maire de Bobigny
M. Braouezec, Maire de Saint-Denis
M. Clément, Président du Conseil Général
M. Dilain, Maire de Clichy-sous-Bois
Mme Frost, Association des élus communistes
M. Le Roux, Maire d'Epinay-sur-Seine
M. Mongeau, Maire de Bagnolet
Mme Priou, Association des élus communistes
M. Roger, Maire de Bondy
M. Veyssière, Maire de Dugny

Organisations syndicales

FSU

SNUipp	Mme Djerfaf
SD adj.	M. Tressalet
SNEP	Mme Bojko
SNES/FSU 93	M. Tovar
	Mme Dauprat
SNES	M. Réquigny
FSU	M. Bligny
SNUASEN	Mme Toussaint

FEN

	M. Combes
SE	M. Laurent
A&I	M. Dupasquier

FO

Sec. départemental	M. Stobnicer
SNUDI-FO	Mme Clause
CTP 93	Mme Carril

SGEN

Sec. départemental	M. Rouault
Com. départementale	M. Leblanc
1er degré	M. Geffroy
2d degré	M. Vasselier

SNPDEN

M. Charbonnel
Mme Rondepierre
M. Metro
M. Girault
Mme Jardin
Mme Bligny

Associations de parents d'élèves

FCPE

Mme Aymard
M. Fournier

PEEP

Mme Chéron

VISITES D'ETABLISSEMENTS

Lycée professionnel Liberté - Romainville	M. Terrage
Ecole Alexandre-Dumas Collège Victor-Hugo - Noisy-le-Grand	M. Beltran
Lycée Louise-Michel - Bobigny	Mme Marguin
Lycée Moulin fondu - Noisy-le-Sec	Mme Dupuis
Lycée professionnel J.P. Timbaud - Aubervilliers	M. Ripart Mme Duclos
Lycée P. Robert - Les Lilas	Mme Manzano Mme Blondeel
Collège Garcia-Lorca - Saint-Denis	M. Souben M. Boulard
Lycée Clémenceau - Villemonble	M. Bourgeon M. Wilhem

BIBLIOGRAPHIE

Rapport de l'Inspection Générale de l'Education Nationale et de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale

- **les déterminants de la réussite scolaire en zone d'éducation prioritaire - septembre 1997 - Catherine Moisan et Jacky Simon**

Rapports de l'Inspection Générale de l'Administration de l'Education Nationale

- **les établissements sensibles - juin 1994 - André Henry**
- **le fonctionnement des établissements sensibles - juillet 1994 - Pierre Dasté**
- **la fonction publique de l'Etat dans le département de la Seine-Saint-Denis - janvier 1995 - Jérôme Polvérini et Lucienne Dutriez**
- **bilan du suivi permanent des établissements scolaires - juillet 1997 - Alain Dulot**

Rapport de l'Inspection Générale de l'Administration du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

- **la fonction publique de l'Etat dans le département de la Seine-Saint-Denis - février 1995 - Pierre Melchior et Marie-Christine Lubrano**

Rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales

- **adaptation des services déconcentrés de l'Etat à leurs missions et aux besoins de la population de la Seine-Saint-Denis - février 1995 - Elisabeth Aubourg et Jean Vincent**

Rapport de l'Inspection Générale des Finances

- **les administrations financières en Seine-Saint-Denis - janvier 1995 - Pierre Gisserot**

L'école ou la guerre civile, éditions Plon 1997 -Philippe Meirieu et Marc Guiraud

Autopsie d'une émeute, éditions Albin Michel 1997 - Christian Bachmann

La scolarisation dans les milieux "difficiles" - Institut national de la Recherche Scientifique (INRP) - 1997 - Agnès Van Zanten